

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL*, Fabrice GLORIA*, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

Représentés : Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

* arrivés en cours de séance.

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil communautaire du 18 décembre 2025
- Délibérations prises par le Bureau communautaire du 4 décembre 2025 et du 29 janvier 2026
- Décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation d'attribution

Ressources Humaines

- Etat des indemnités des élus de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Economie

- Subvention de fonctionnement à la Mission Locale L'Aigle-Mortagne au Perche
- Vente d'un terrain cadastré ZN 95 sur la ZA La Chalière à Moulins-la-Marche
- Vente d'un délaissé de terrain cadastré ZN 136 sur la ZA La Chalière à Moulins-la-Marche

Finances

- Budget général - Reprise anticipée des résultats 2025
- Vote des taux intercommunaux 2026
- Produit attendu en 2026 au titre de la GEMAPI
- Vote de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2026
- Modulation de la TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales)
- Attribution de compensations prévisionnelles 2026
- Budget général - Vote du budget primitif 2026
- Budget annexe PSLA - Reprise anticipée des résultats 2025
- Budget annexe PSLA - Vote du budget primitif 2026
- Budget annexe Piscine - Reprise anticipée des résultats 2025
- Budget annexe Piscine - Vote du budget primitif 2026
- Budget annexe Bohin - Reprise anticipée des résultats 2025
- Budget annexe Bohin - Vote du budget primitif 2026
- Budget annexe Parc d'activités - Reprise anticipée des résultats 2025
- Budget annexe Parc d'activités - Vote du budget primitif 2026
- Budget annexe Pépinière d'Entreprises - Reprise anticipée des résultats 2025
- Budget annexe Pépinière d'Entreprises - Vote du budget primitif 2026
- Budget annexe SPANC - Reprise anticipée des résultats 2025
- Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2026
- Budget annexe assainissement affermage – Reprise anticipée des résultats 2025
- Budget annexe assainissement affermage - Vote du budget primitif 2026
- Orne Habitat : demande d'une garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 40 logements situés à L'Aigle, Bâtiments Rimbaud/Verlaine
- Orne Habitat : demande d'une garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 4 logements situés à Moulins-la-Marche, Immeuble Langlois
- Demande de fonds de concours pour l'extension du PSLA de Moulins la Marche
- Avenant n° 1 à la concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du cinéma 3 salles – Risle en Scène

Scolaire

- Subvention à l'association Union Vélocipédique de Rai – Aube

Tourisme et Présence Culturelle

- Subvention à l'association Fête des Potiers
- Subvention à l'association Super Biches
- Subvention à l'association Culture Patrimoine en Pays d'Ouche
- Subvention à l'association CAF Risl'Adventure
- Subvention de l'association Animation Village Fertois
- Subvention à l'association La Classe
- Subvention à l'association Sur les Chemins de l'Abbaye de Saint-Evrout en Ouche
- Subvention à l'association TFT Label
- Subvention à l'association Du bien-être plein la tête
- Subvention à l'association La Grande Nef

Aménagement du territoire

- Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre Petites Villes de Demain
- Approbation du plan de financement prévisionnel et de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de L'Aigle et la CdC concernant la démolition de l'école La Ribambelle à La Madeleine
- Approbation du projet de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat
- Approbation d'un nouveau bilan d'opération de la réhabilitation du Pôle Animation Sociale à La Madeleine

Transition écologique

- Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des Pays de L'Aigle

Sports

- Subvention à l'association Subaquatique Club du Pays de L'Aigle
- Subvention à l'association Club de Natation du Pays de L'Aigle
- Subvention à l'association Comité d'Organisation du Tour de l'Orne

Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil communautaire du 18 décembre 2025

Monsieur le Président met à l'approbation des membres du Conseil communautaire le procès-verbal de la réunion du jeudi 18 décembre 2025.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 18 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations prises par le Bureau communautaire du 4 décembre 2025 et du 29 janvier 2026

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil des délibérations prises par le Bureau communautaire des jeudis 4 décembre 2025 et 29 janvier 2026 dans le cadre de sa délégation d'attribution.

Bureau communautaire du 4 décembre 2025

Administration Générale

➤ Délibération n° 2025-12-04-222

Objet : Marché d'assurance lot n° 1 dommages aux biens et risques annexes – Avenant

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'avenant du lot 1 marché d'assurance dommages aux biens et risques annexes portant le taux de cotisation de 0,659 € TTC/m² au taux de 0,685 € TTC/m²
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant

VOTE : UNANIMITÉ

Ressources Humaines

➤ Délibération n° 2025-12-04-223

Objet : Participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE PARTICIPER** au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque santé
- **RETIENT** comme modalité pour le risque santé : la labellisation,

- **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2026, le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat souscrit à :
 - 17 € mensuel par agent
 - 9 € mensuel par conjoint
 - 5 € mensuel par enfant
- **DECIDE DE VERSER** la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la collectivité en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité
- **PRECISE** que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget, au chapitre et aux articles prévus à cet effet
- **ABROGE** la délibération n° 2017-07-27-131 du Bureau communautaire en date du 27 juillet 2017 à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Environnement

• Délibération n° 2025-12-04-224

Objet : Convention pour participation financière relative aux travaux d'extension du réseau électrique pour le raccordement du poste de refoulement de la nouvelle station d'épuration de Glos-la-Ferrière (La Ferté-en-Ouche)

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention pour participation financière aux travaux d'extension du réseau électrique pour le raccordement électrique du poste de refoulement de la nouvelle station d'épuration de Glos-la-Ferrière (La Ferté-en-Ouche) qui fixe la participation du budget annexe assainissement affermage à 13 806,25 € HT
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe assainissement affermage 2025
- **AUTORISE** le Président à signer la ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant

VOTE : UNANIMITÉ

Aménagement du Territoire

• Délibération n° 2025-12-04-225

Objet : ANRU – Viabilisation des logements sociaux hors QPV - Avenant n° 1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de L'Aigle et la CdC

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de L'Aigle pour les travaux de viabilisation des logements sociaux LOGISSIA, hors quartier prioritaire, rue de Chennebrun à L'Aigle, mettant à jour le plan de financement prévisionnel (soit - 161 035 € TTC en dépenses et - 129 523 € en recettes)
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant

VOTE : UNANIMITÉ

Bureau communautaire du 29 janvier 2026

Ressources Humaines

• Délibération n° 2026-01-29-003

Objet : Recrutement de vacataires

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le recrutement de vacataires pour effectuer des missions ponctuelles au sein de la Direction des sports dès lors que la continuité de service l'exigera
- **FIXE** la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, comme suit :
 - sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 € pour les surveillants de baignade
 - sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 17 € pour les maîtres-nageurs sauveteurs
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet

VOTE : UNANIMITÉ

Voirie

• Délibération n° 2026-01-29-004

Objet : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de prestations de fauchage

Dominique NETZER : Je serais partisan que les communes reprennent l'éparage dans leurs compétences pour que les délais d'interventions soient meilleurs.

Guy Martel : L'éparage est dans les compétences communautaires.

Jean Selier : la modification des compétences est une procédure complexe pour laquelle toutes les communes doivent être favorables, ce qui n'est pas évident. En mettant des délais et des pénalités, le problème devrait se résoudre.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé	Nom de l'entreprise	Montant maximum annuel en € H.T.	Montant maximum annuel en € T.T.C.	Montant maximum en € H.T. sur 4 ans	Montant maximum en € T.T.C. sur 4 ans
1	Secteur de La Ferté en Ouche	SAS LECONTE ELAGAGE	50 000,00 €	60 000,00 €	200 000,00 €	240 000,00 €
2	Secteur de L'Aigle Ouest	SAS LECONTE ELAGAGE	45 000,00 €	54 000,00 €	180 000,00 €	216 000,00 €
3	Secteur de L'Aigle	SNC ELAGRI	65 000,00 €	78 000,00 €	260 000,00 €	312 000,00 €
4	Secteur de L'Aigle Est	SNC ELAGRI	40 000,00 €	48 000,00 €	160 000,00 €	192 000,00 €
5	Secteur de Moulins La Marche	LEMOINE / DUVAL	45 000,00 €	54 000,00 €	180 000,00 €	216 000,00 €
6	Chemin de randonnées - Secteur Nord	SAS LECONTE ELAGAGE	30 000,00 €	36 000,00 €	120 000,00 €	144 000,00 €
7	Chemin de randonnées - Secteur Sud	LEMOINE / DUVAL	30 000,00 €	36 000,00 €	120 000,00 €	144 000,00 €
			305 000,00 €	366 000,00 €	1 220 000,00 €	1 464 000,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier.

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-01-29-005

Objet : Travaux d'aménagement et de sécurisation du cœur de bourg des Aspres
– Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune à la CdC

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation du cœur de bourg des Aspres
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec la commune des Aspres

VOTE : UNANIMITÉ

Aménagement du Territoire

• Délibération n° 2026-01-29-006

Objet : Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés l'aide directe inscrite dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle pour un montant de 4 600 €

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-01-29-007

Objet : Marché de travaux pour la réhabilitation du Pôle Animation Sociale – déclaration sans suite pour motif d'infructuosité du lot 8

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation du Pôle Animation Sociale, d'abandonner la procédure adaptée pour le lot 8 chape – carrelage – faïence, en la déclarant sans suite, pour cause d'infructuosité, au motif de l'absence d'offre reçue
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la Communauté de Communes pour cette opération, à passer, pour ce lot, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables

VOTE : UNANIMITÉ

Patrimoine Bâti

• Délibération n° 2026-01-29-008

Objet : Marché de travaux pour la réhabilitation du siège de la CDC et du CIAS – déclaration sans suite pour motif d'infructuosité des lots 1, 5 et 6

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du siège de la CdC et du CIAS, d'abandonner la procédure adaptée pour les lots suivants :
Lot 1 terrassement VRD, lot 5 charpente couverture et lot 6 menuiseries extérieures en les déclarant sans suite, pour cause d'infructuosité, au motif de l'absence d'offre reçue
- **AUTORISE** le Président à passer, pour ces lots, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-01-29-009**

Objet : Marché de travaux pour l'extension du Pôle de santé libéral et ambulatoire de Moulins-la-Marche – déclaration sans suite pour motif d'infructuosité du lot 1

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, dans le cadre du marché de travaux pour l'extension du Pôle de santé libéral et ambulatoire de Moulins-la-Marche, d'abandonner la procédure adaptée pour le lot 1 *terrassement VRD*, en la déclarant sans suite, pour cause d'infructuosité, au motif de l'absence d'offre reçue
- **AUTORISE** le Président à passer, pour ce lot, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables

VOTE : UNANIMITÉ

Décisions du Président prises dans le cadre de sa délégation d'attribution

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil des décisions prises dans le cadre de sa délégation d'attribution.

Finances

- **Décision 2025-12-04-218**

Objet : Bail entre la CdC et le CIAS pour la location de l'EHPAD de Glos la Ferrière - avenant n° 1

Le Président valide l'avenant n° 1 au bail entre la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et le Centre Intercommunal d'Action Sociale des Pays de L'Aigle pour la location de l'EHPAD de Glos la Ferrière, relatif au loyer et à sa révision.

- **Décision 2025-12-04-219**

Objet : Convention cadre entre la CdC et le CIAS - avenant n° 2

Le Président valide l'avenant n° 2 à la convention cadre entre la Communauté de Communes et le CIAS des Pays de L'Aigle réévaluant à 120 000 € le montant forfaitaire des prestations des fonctions supports apportées par la CdC pour participer au bon fonctionnement du CIAS.

Voirie

- **Décision 2025-12-04-220**

Objet : Convention de servitudes pour branchement avec ENEDIS - parcelle ZA 154 - La Ferté Fresnel

Le Président valide les termes de la convention de servitude pour branchement – affaire n° 22580770 - pour l'installation d'un coffret et le passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle cadastrée section ZA n° 154 sise à La Ferté Fresnel, commune déléguée de La Ferté-en-Ouche.

Aménagement du Territoire

- **Décision 2025-12-04-221**

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition de l'école La Ribambelle à L'Aigle

Le Président décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à la Société ANTEA France pour un montant de 12 474 € HT soit 14 968,80 € TTC et d'autoriser la SHEMA, mandataire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial.

- **Décision 2026-01-26-002**

Objet : Attribution du lot 2 du marché de travaux de viabilisation de 15 logements rue de Chennebrun à L'Aigle, dans le cadre de l'ANRU La Madeleine

Le Président décide d'attribuer le lot n°2 « réseaux divers » du marché de travaux de viabilisation de 15 logements rue de Chennebrun à L'Aigle, dans le cadre de l'ANRU La Madeleine à l'entreprise Eurovia, pour un montant de 80 000 € HT soit 96 000 € TTC.

Tourisme et présence culturelle

- **Décision 2026-01-09-001**

Objet : Convention de partenariat avec l'association TaPage dans le cadre de l'organisation d'un salon du livre le 07 février 2026 à la Cantonade

Le Président décide de valider les termes de la convention de partenariat avec l'association pour l'organisation du salon du livre le 07 février 2026.

Scolaire

- **Décision 2026-01-30-010**

Objet : Convention de mise à disposition de locaux à Saint Sulpice sur Risle au profit de l'association Risl'Adventure

Le Président décide de valider les termes de la convention de mise à disposition de locaux à Saint Sulpice sur Risle au profit de l'association Risl'Adventure.

Etat des indemnités des élus de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles, la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Définie à l'article 92 (pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) et à l'article 93 (pour les communes), cette obligation doit être mise en œuvre, avant l'examen du budget de la collectivité. Le nouvel article L5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales dispose ainsi que « chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. »

Il est précisé que cet état ne donne lieu ni à un débat, ni à une délibération. Cet état est présenté ci-dessous. Il découle de la mise en œuvre des délibérations du 23 juillet 2020 et du 16 décembre 2021 relative au montant des indemnités des élus, eux-mêmes encadrés par la loi.

ETAT DES INDEMNITES DES ELUS de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle					
2025					
Indemnités perçues pendant le mandat intercommunal					
Nom et prénom	Fonction	Montant mensuel des indemnités perçues (en €)	remboursements de frais (en €)	avantages en nature (en €)	Montant annuel brut des indemnités perçues (en €)
BEAUFILS Jean-Luc	Vice-président	1 016,53	0	0	12 198,36
BRIZARD François	Vice-président	1 016,53	0	0	12 198,36
DELAVALLEE Serge	Vice-président	1 016,53	0	0	12 198,36
HELLEUX Véronique	Vice-président	1 016,53	0	0	12 198,36
LE GLAUNEC Michel	Vice-président	1 016,53	0	0	12 198,36
LENOTRE Nathalie	Vice-président	1 016,53	0	0	12 198,36
MARTEL Guy	Vice-président	1 016,53	0	0	12 198,36
SELLIER Jean	Président	2 774,60	0	0	33 295,20
VAN-HOORNE Philippe	Vice-président	1 016,53	0	0	12 198,36
VIOLET Virginie	Vice-président	1 016,53	0	0	4 066,12
TOTAL		11 923,37	-	-	134 948,20
Indemnités perçues au titre des mandats au sein des syndicats partenaires de la CDC					
Nom et Prénom	Fonction à la CDC	Fonction et syndicat	Montant annuel brut des indemnités perçues (en €) versées par le syndicat		
NETZER Dominique	conseiller communautaire	Président du SMIRTOM	12 622,56		

- **Délibération n° 2026-02-12-022**

Subvention de fonctionnement à la Mission Locale L'Aigle-Mortagne au Perche

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-président délégué à l'Economie, informe les membres du Conseil de la réception d'un dossier de demande de subvention de fonctionnement présenté par la Mission Locale L'Aigle/Mortagne au Perche au titre de l'année 2026.

Pour rappel, la Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, tant sur le plan social que professionnel. Elle agit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les entreprises et le tissu associatif local. Membre du Réseau Pour l'Emploi, du Service Public Régional de l'Orientaion et opérateur en Évolution Professionnelle, elle assure une mission de service public essentielle visant à sécuriser les parcours des jeunes et à favoriser leur insertion durable dans la société.

La structure propose une offre de services complète comprenant l'accueil, l'information, l'orientation, la formation et l'accompagnement des jeunes. Ces actions sont menées sur le site de L'Aigle, au sein de l'espace France Services, ainsi que lors de permanences organisées dans le quartier prioritaire de la Madeleine, au Pôle Animation Sociale.

Engagée dans une démarche qualité exigeante, la Mission Locale L'Aigle/Mortagne au Perche a été la première mission locale rurale de Normandie à s'inscrire dans le label national des Missions Locales. Cette démarche a abouti à l'obtention de la labellisation en février 2024 pour une durée de quatre ans, avec 100 % des critères validés, attestant de la qualité de ses pratiques, de son ancrage territorial et de la reconnaissance de ses partenaires.

En 2025, la Mission Locale a pris part à de nombreux événements structurants tels que « Métiers en tournée », l'expérience immersive « Fais pas ta loi #2025 », une action dédiée à l'égalité femmes-hommes à Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois, le Festival UNIQUE, des visites d'entreprises, les Journées du Patrimoine Économique, la Semaine de l'Industrie ou encore l'action « Bien dans sa tête ».

Pour l'année 2026, la Mission Locale prévoit de renforcer son action à travers la mise en place de nouveaux dispositifs. Elle proposera notamment le parcours « Altern'compétences », destiné à redonner confiance et à remobiliser les jeunes dans leur projet d'insertion professionnelle, ainsi que « La Fabrik aux créateurs », visant à lever les freins à l'entrepreneuriat et à développer l'autonomie des jeunes. Elle lancera également la plateforme « Job'Jeunes », afin de faciliter l'accès à des opportunités professionnelles adaptées à l'âge, aux compétences et aux disponibilités des jeunes. Enfin, l'action « CAP Stage & alternance » sera mise en œuvre pour favoriser l'accès aux stages, aux emplois saisonniers et aux contrats en alternance sur le territoire.

Pour mener à bien ses missions, la Mission Locale prévoit un budget de fonctionnement 1,6 million d'euros.

Bien que la demande de subvention soit de 23 244 €, la proposition soumise au Conseil communautaire s'élève à 20 000 €.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales, ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Monsieur GOUSSIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 20 000 € à la Mission Locale pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	46

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-023**

Vente d'un terrain cadastré ZN 95 sur la ZA La Chalière à Moulins-la-Marche

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, rappelle aux membres du Conseil que par délibération en date du 07 juillet 2022, il avait été décidé la vente d'une parcelle, cadastrée section ZN n° 95 de la zone d'activité La Chalière à Moulins-la-Marche, aux Taxis Baglin Sarl. Ces derniers ayant abandonné le projet, la vente n'a pas été réalisée et le terrain est disponible.

Madame Stéphanie Nicoello et Monsieur Stephan Paris souhaitent en faire l'acquisition. En effet, ils envisagent de développer plusieurs projets sur la commune de Moulins-la-Marche dont la reprise des murs de la boucherie-charcuterie Fardoit et le rachat de l'ensemble immobilier Le Cheval Blanc pour l'aménagement d'un espace de vente de matériels professionnels achetés aux enchères.

Ces projets sont soutenus par la commune de Moulins-la-Marche qui y voit un potentiel de redynamisation du centre-bourg, de valorisation du patrimoine bâti existant et de développement de l'emploi local à travers la création de 6 emplois.

Afin d'optimiser la logistique de leurs activités, ils souhaitent, en première intention, acquérir un entrepôt de stockage à proximité immédiate, de préférence sur la zone artisanale de Moulins-la-Marche. Faute de bâtiment d'occasion disponible, le projet consisterait donc à acquérir le dernier terrain disponible, d'une contenance de 1 223 m² de la ZA de La Chalière, propriété de la Communauté de Communes afin d'y construire un entrepôt de 500 m² environ.

L'avis des domaines en date du 29/10/ 2025 évalue le prix de ce foncier à 4 500 €.

Compte tenu de la rareté du foncier économique disponible sur ce secteur et des prix pratiqués sur l'ensemble du foncier économique de la Communauté de Communes (de 12 € HT/m² à 30 € HT /m²), il est donc proposé de céder la parcelle cadastrée section ZN 95 d'une superficie d'environ 1 223 m² au prix de 12 € HT /m² soit un montant de 14 676 € HT. à une société domiciliée sur le territoire du Pays de L'Aigle représentée par Mme Nicoello ou Mme Nicoello et M. Paris.

L'ensemble des frais afférent à cette cession, ainsi que les frais d'acte notarié restent à la charge de l'acquéreur.

Cette vente sera réalisée dans les conditions ci-après :

Les conditions suspensives

- dépôt d'une demande de permis de construire dans les 4 mois qui suivent la signature de la promesse de vente
- obtention du permis de construire relatif à la construction d'un bâtiment artisanal, purgé des délais de recours, au plus tard dans les 10 mois qui suivent la signature de la promesse.
- obtention des financements nécessaires à la réalisation de l'opération (achat de terrain + construction de bâtiment) dans un délai de 12 mois à compter de la signature de la promesse de vente.

Les conditions résolutives

- délai de début d'exécution des travaux de construction de 6 mois après la signature de l'acte de vente, justifiée par le dépôt d'une déclaration d'ouverture de chantier (DOC) en mairie ;
- délai de réalisation des travaux de 24 mois suivant la signature de l'acte de vente, justifiée par le dépôt d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) en mairie ;
- en cas de constatation du non-respect des conditions résolutives, par l'intervention d'un commissaire de justice, la remise à l'état initial du terrain sera à la charge de l'acquéreur dans un délai de 6 mois suivant ce constat.

- Vu la délibération n° 2022-07-07-146 du Conseil communautaire en date du 07 juillet 2022 décidant la vente d'un terrain sur la ZA La Chalière à Moulins-la-Marche aux Taxis BAGLIN Sarl ;
- Vu l'avis des domaines en date du 29 octobre 2025 ;
- Considérant l'abandon du projet de l'entreprise Taxis BAGLIN Sarl et la renonciation à se porter acquéreur dudit terrain ;
- Considérant la demande d'acquisition de terrain de Mme Nicoletto et de M. Paris avec faculté de substitution au profit de toute autre société au nom de Mme Nicoletto et de M. Paris ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération n° 2022-07-07-146 du Conseil communautaire en date du 07 juillet 2022 décidant la vente d'un terrain sur la ZA La Chalière à Moulins-la-Marche aux Taxis BAGLIN Sarl
- **DECIDE** de vendre la parcelle cadastrée section ZN n° 95, sise sur la commune de Moulins-la-Marche, d'une superficie d'environ 1 223 m², au prix de 12 € HT/m² à Mme Stéphanie Nicoletto ou Mme Stéphanie Nicoletto et M. Stephan Paris, avec faculté de substitution au profit de toute autre société au(x) nom(s) de Mme Nicoletto et de M. Paris
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la cession de ce terrain

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	47

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-024**

Vente d'un délaissé de terrain cadastré ZN 136 sur la ZA La Chalière à Moulins-la-Marche

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, expose aux membres du Conseil que Monsieur David Hublot, gérant de l'entreprise D.H. Entretien à Moulins-la-Marche souhaite se porter acquéreur d'un délaissé de terrain attenant à sa parcelle située sur la Zone d'Activités de La Chalière.

En effet, installé sur une parcelle située au bout de la placette de retournement de la zone artisanale de Moulins-la-Marche, M. Hublot exerce une activité de réparation et vente de véhicules automobiles. Connaissant un accroissement d'activité, il prévoit l'embauche d'un salarié supplémentaire à l'atelier et le doublement de la surface de son bâtiment actuel, pour atteindre environ 450 m².

Au vu du PLUi, il ne peut pas construire à moins de 4 mètres de la limite de sa propriété. C'est pourquoi, pour l'aboutissement de son projet, il souhaite se porter acquéreur d'un délaissé de terrain attenant à sa parcelle, propriété de la Communauté de Communes, située à l'arrière de son bâtiment, à prendre en partie de la parcelle ZN 136, pour permettre l'extension envisagée.

Il s'avère que cette partie de la parcelle cadastrée ZN 136 comprend un réseau d'eau potable et un réseau d'eaux usées.

Par conséquent, aucune construction ne pourra être édifiée au droit de ces réseaux afin de garantir leur entretien. Il conviendra par ailleurs, de créer une servitude de réseau.

En complément, cette partie de parcelle à céder est classée en zone UC du PLUi n'autorisant pas les activités artisanales ou industrielles telles que celles de DH Entretien.

L'avis des domaines a été sollicité ; toutefois, suite à un problème informatique, ils ne sont pas en capacité de le produire. Un avis des domaines a été rendu le 29/10/2025 pour un terrain à bâtir situé à proximité immédiate de la parcelle en question, évaluant le prix du terrain à 3,75 € /m².

Considérant qu'une grande partie de la parcelle à céder est grevée de servitudes et à ce titre inconstructible, un accord a été trouvé sur un prix de vente à 2,50 € HT /m².

Par conséquent, il est donc proposé de céder cette partie de parcelle cadastrée ZN 136 à la société D.H. Entretien représenté par M. David Hublot avec faculté de substitution au profit de toute autre société au nom de M. Hublot d'une superficie d'environ 1 210 m² au prix de 2,50 € H.T /m² soit un montant de 3 025 € H.T.

L'ensemble des frais afférent à cette cession, frais de division, relevé de réseaux et création de servitude ainsi que les frais d'acte notarié restent à la charge de l'acquéreur.

Cette vente sera réalisée dans les conditions ci-après :

Conditions suspensives obligatoires mais non exclusives :

- obtention d'un permis de construire sur la parcelle cadastrée ZN 94
- obtention des financements nécessaires à la réalisation de l'opération (achat de terrain + extension de bâtiment)
- Vu l'avis des domaines en date du 29 octobre 2025 ;
- Considérant la demande d'acquisition de terrain de M. Hublot avec faculté de substitution au profit de toute autre société au nom de M. David Hublot ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de vendre une partie de la parcelle cadastrée section ZN n° 136, sise sur la commune de Moulins-la-Marche, d'une superficie d'environ 1 210 m², au prix de 2,50 € HT/m² à M. David Hublot avec faculté de substitution au profit de toute autre société au nom de M. David Hublot
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la cession de ce terrain

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	47

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-025**

Budget général - Reprise anticipée des résultats 2025

Arrivée de Monsieur GLORIA à 20h29

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget général validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET GENERAL CDC		
Prévisions de résultat	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	24 359 201,61	8 379 019,52
Recettes de l'exercice	23 851 789,66	7 993 292,09
Résultat de l'exercice	-507 411,95	-385 727,43
Résultat antérieur reporté	5 441 097,24	660 693,72
Résultat cumulé	4 933 685,29	274 966,29
Restes à réaliser - dépenses		1 310 509,13
Restes à réaliser - recettes		1 222 115,37
Résultat des restes à réaliser		-88 393,76
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00	
Rappel du résultat de fonctionnement	4 933 685,29	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00	
Report à la section de fonctionnement (002)	4 933 685,29	
Report du résultat d'investissement (001)	274 966,29	

Les résultats de l'année sont le reflet des principaux faits marquants évoqués lors du débat d'orientation budgétaire.

Section de fonctionnement :

Des dépenses réelles maîtrisées malgré le contexte, qui ressortent à 22 053 969 € en retrait de -3,2 % par rapport aux prévisions, soit une baisse de -725 604 €.

- Non consommation de crédits à hauteur de 490 000 € environ sur la masse salariale, liés à des vacances de postes, des décalages dans les remplacements et un moindre recours aux remplacements et sur le secteur éducation et piscine.
- Economies à hauteur de 235 000 € environ sur les charges courantes, réparties sur l'ensemble des services.

Des recettes strictement au niveau de la prévision à 23 526 692 € pour une prévision de 23 520 288, avec des effets contraires :

Parmi les effets les plus notables :

- Un dégrèvement imposé de 100K€ sur la TASCOT (par rapport aux montants notifiés au 1259) en raison d'un changement de propriétaire sur un établissement. Cette somme pourrait être « récupérée » en 2026, mais entraîne un manque à gagner sur 2025
- En contrepartie un travail d'analyse et de contrôles a permis des recettes non attendues (remboursements auprès d'EDF / Dalkia, remboursements de sinistre d'assurance, divers dégrèvements fiscaux) : pour environ 100 K€
- Les autres postes sont globalement stables, avec des indemnités journalières légèrement plus faibles qu'attendues.

L'équilibre financier et la capacité d'autofinancement :

Le compte administratif ferait ressortir une Capacité d'Autofinancement (CAF) de l'ordre de 425 000 €.

Calcul de la CAF	Somme de BP voté - 2025	Compte administratif 2025	Ecart CA/BP	Ecart CA/BP en %
Recettes réelles de fonctionnement	23 520 288	23 526 962	6 674	0,03%
Charges réelles de fonctionnement (hors intérêts)	22 449 344	21 752 269	-697 075	-3,11%
Epargne de gestion	1 070 944	1 774 693	703 749	65,71%
Charges financières	330 229	299 534	-30 695	-9,30%
Epargne brute	740 715	1 475 160	734 445	99,15%
Capital d'emprunt remboursé	1 074 345	1 049 513	-24 832	-2,31%
Epargne nette - CAF nette (budget)	-333 630	425 647	759 277	
Objectif de clôture affiché lors du vote du BP 2025	187 797 €			

Il convient toutefois de noter, comme évoqué lors du DOB, que ce niveau de CAF, s'il est meilleur que prévu (estimation de fin d'année à 200 000 € lors du vote du budget 2025), ressort en baisse de 50 % par rapport à celui du compte administratif 2024, lui-même en recul de moitié par rapport à celui de 2022.

Calcul de la CAF - Comptes administratifs	Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Compte administratif 2024	Ecart CA 24/ CA 23 en %	Prévision de clôture 2025	Ecart CA 25/ CA 24	%
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession d'actifs)	22 324 211	22 955 599	23 351 453	1,7%	23 526 962	175 509	0,8%
Charges réelles de fonctionnement (hors intérêts financiers)	19 696 726	20 941 380	21 294 203	1,7%	21 752 269	458 066	2,2%
Epargne de gestion	2 627 485	2 014 219	2 057 250	2,1%	1 774 693	-282 557	-13,7%
Charges financières	229 681	322 201	320 360	-0,6%	299 534	-20 826	-6,5%
Epargne brute	2 397 804	1 692 018	1 736 891	2,7%	1 475 160	-261 731	-15,1%
Capital d'emprunt remboursé	928 134	980 000	1 003 000	2,3%	1 049 513	46 513	4,6%
Epargne nette - CAF nette	1 469 670	712 018	733 891	3,1%	425 647	-308 244	-42,0%
CAF nette en % des recettes réelles	6,6%	3,1%	3,1%		1,8%		

Section d'investissement :

Les principaux projets engagés ou inaugurés, financés sur le budget général :

Urbanisme, aménagement / voirie, logement

- Poursuite de la requalification urbaine du quartier de la Madeleine à L'Aigle dans le cadre de l'ANRU – Tranche 1
- Démarrage des aménagements du bourg de la Ferté Fresnel (tranches 1/2/3) – Démolition du château d'eau
- Poursuite des études de requalification du centre bourg des Aspres
- Poursuite des OPAH sur l'ensemble des communes du territoire
- Fin des études de maîtrise d'œuvre de viabilisation des terrains de la rue de Chennebrun pour la reconstitution des logements pour Orne Habitat

Services à la population, tourisme et culture

- Fin de la deuxième tranche de la Voie Verte (L'Aigle – Etang La Croix Lamirault)

Gestion patrimoniale, transition écologique

- Première tranche de travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo
- Fin des études pour la réhabilitation du Pôle d'Animation Sociale : travaux 2026
- Fin des études pour la réhabilitation du Pôle Administratif : travaux 2026
- Etudes thermiques de la Maison de la Petite Enfance et de la Cantonade
- Reconstitution de l'opération groupée de fournitures de plants de haies bocagères pour les particuliers

L'équilibre global

Le résultat définitif des deux sections, après prise en compte des restes à réaliser s'élèverait à 5 120 257,82 €, contre 6 101 790,96 fin 2024, soit une consommation d'excédents de l'ordre d'un million d'euros.

La CDC continue de puiser dans ses excédents pour financer ses projets d'investissement dans un contexte de contraction de la capacité d'autofinancement. Le solde des excédents constatés fin 2025 permettra de financer, en 2026 et 2027, la fin des grosses opérations engagées (Ecole Victor Hugo, PAS, Pôle administratif, ANRU)

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget général proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	42
VOTANTS	48

VOTE : 45 POUR
3 ABSTENTIONS (Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL)

- **Délibération n° 2026-02-12-026**

Vote des taux intercommunaux 2026

Arrivée de Monsieur HUREL à 20h39

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que conformément aux orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé de maintenir inchangés, les taux de fiscalité sur lesquels la collectivité est tenue de délibérer.

Communauté de Communes des Pays de L'Aigle - Taux en %	2025	2026	Evolution en %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	17,17%	17,17%	0,00%
Taxe sur le foncier bâti	8,74%	8,74%	0,00%
Taxe sur le foncier non bâti	18,43%	18,43%	0,00%
Contribution foncière des entreprises (CFE)	20,66%	20,66%	0,00%

Il est précisé que ces taux sont inchangés depuis 2017, date de leur harmonisation suite à la fusion avec l'ex CDC du Canton de la Ferté Fresnel.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les taux d'imposition 2026 présentés dans le tableau ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-027**

Produit attendu en 2026 au titre de la GEMAPI

Monsieur le Président précise que le Conseil communautaire doit voter chaque année, le produit attendu au titre de la taxe GEMAPI, afin de permettre aux services fiscaux de calculer le taux de la taxe.

Le produit de cette taxe doit couvrir le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

La Communauté de Communes ayant transféré l'exercice de cette compétence à des Syndicats, le produit de la taxe devra couvrir les cotisations appelées par ces Syndicats.

Pour l'année 2026, la prévision budgétaire est fixée à 100 000 €, somme inchangée depuis 2018.

Les recettes et les dépenses liées à cette compétence sont suivies dans un compte dédié, crée à cet effet.

- Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts ;
- Vu la délibération n° 2017-09-28-152 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 instituant la taxe GEMAPI ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 100 000 € pour l'année 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-02-12-028

Vote de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2026

Monsieur le Président précise que le projet de budget 2026 intègre un reversement au SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de 2 523 136 €, somme nécessaire à l'équilibre budgétaire prévisionnel du SMIRTOM. Cette contribution était de 2 480 500 en 2025.

Il appartient à la Communauté de Communes de voter le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) afin de recouvrer la somme lui permettant de financer la contribution appelée par le SMIRTOM.

Compte tenu du niveau prévisionnel des bases foncières, servant d'assiette au prélèvement de la TEOM, il est proposé de maintenir le taux inchangé et de le fixer à 10,28 %

Serge Delavallée : J'ai lu dans la presse qu'une augmentation de la taxe était envisagée sur la ville de L'Aigle pour le ramassage des ordures ménagères. J'ai lu également que les Aiglons, en centre-ville et sur les quartiers périphériques, étaient incivils. Je trouve dommage de considérer tous les Aiglons dans leur ensemble. La question que je pose, c'est qui peut décider cette augmentation de la taxe.

Jean Sellier : La TEOM nous permet de financer les frais de fonctionnement demandés par le SMIRTOM.

La CdC se doit d'honorer une augmentation du coût qui serait indiquée par un syndicat. A ce jour, une telle augmentation n'est pas prévue pour le SMIRTOM, la TEOM reste donc stable.

Dominique Netzer : Je n'ai pas dit que tous les Aiglons étaient incivils, je ne fais pas d'amalgame. Concernant la TEOM, le comité syndical du SMIRTOM vote une somme qui est répercutée en taux basé sur la valeur locative. En 2027, une augmentation de la participation de la CdC à la TEOM sera proposée au comité syndical. En effet, la TEOM est fonction du service rendu et le service rendu est bien supérieur sur L'Aigle, depuis des années avec un ramassage toutes les semaines. En campagne, c'est un ramassage tous les 15 jours. Des services complémentaires seront également proposés sur les zones d'habitat collectif et en centre-ville.

Jean Sellier : Effectivement, des ramassages supplémentaires sont envisagés à L'Aigle et des ramassages autour des points de tri par le SMIRTOM et non plus par la ville de L'Aigle. Pour le financer, il faut définir un périmètre avec une redevance un peu supérieure.

Serge Delavallée : Je signale que sur le quartier de La Madeleine, les habitants paient leurs sacs poubelles, c'est une vraie injustice. Que les Aiglons, pour certains aient un effort à faire au niveau du tri, nous sommes d'accord mais le SMIRTOM a aussi des efforts à faire. Il faut en discuter tous ensemble.

Jean-Luc Nouail : Il faudrait que les élus de L'Aigle soient présents aux réunions du SMIRTOM.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** un taux de 10,28 % pour l'année 2026, inchangé par rapport à 2025

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-02-12-029

Modulation de la TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales)

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Conseil que la TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales) est régie par les articles 3 et suivants de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés.

La TASCOT est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail (ouverts à partir du 1^{er} janvier 1960), dès lors qu'elle dépasse 400 m² quelle que soit la forme juridique de l'entreprise qui les exploite.

Sont également assujettis à la taxe, les établissements contrôlés directement ou indirectement par une même personne et exploités sous une même enseigne commerciale lorsque la surface de vente cumulée de l'ensemble de ces établissements est supérieure à 4 000 m².

Le montant de la TASCOT est déterminé en fonction du chiffre d'affaires au mètre carré de chaque établissement concerné dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 460.000 euros.

La loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permet aux collectivités bénéficiaires de la TASCOT de fixer un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2. Ce coefficient est adopté par délibération et s'applique au montant de la TASCOT perçu par la collectivité. Toutefois, la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée, ce coefficient doit être compris entre 0,95 et 1,05. Il ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

La Communauté de Communes perçoit cette taxe depuis le 1^{er} janvier 2011, suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Rappel des précédentes décisions :

Lors de sa séance du 07 juillet 2022, le Conseil communautaire avait souhaité engager une dynamique de modulation de la TASCOT par palier de 0,05 par an, pendant quatre années et ce afin d'atteindre en 2026, la modulation maximum de 1,20.

Par délibération n° 2022-07-07-144 en date du 07 juillet 2022, le Conseil avait décidé l'application d'un coefficient multiplicateur pour la première fois au titre de la taxe perçue à compter de 2023 et d'appliquer un coefficient de 1,05 applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Par délibération n° 2024-04-04-064 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024, le Conseil avait décidé l'application d'un coefficient multiplicateur de 1,10 applicable à partir du 1^{er} janvier 2025.

Par délibération n° 2025-03-27-066 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025, le Conseil avait décidé l'application d'un coefficient multiplicateur de 1,15 applicable à partir du 1^{er} janvier 2026.

Objet de la proposition :

Afin de poursuivre la modulation annoncée il est proposé de franchir un dernier palier et d'appliquer un coefficient de 1,20 dès le 1^{er} janvier 2027.

- Vu le 5^e alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 ;
- Vu la délibération n° 2022-07-07-144 du Conseil communautaire en date du 07 juillet 2022 portant modulation de la TASCOT ;
- Vu la délibération n° 2024-04-04-064 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 portant modulation de la TASCOT ;
- Vu la délibération n° 2025-03-27-066 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 portant modulation de la TASCOT ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **FIXE**, à partir du 1^{er} janvier 2027, un coefficient multiplicateur de 1,20 applicable aux montants de taxe sur les surfaces commerciales
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-02-12-030

Attribution de compensations prévisionnelles 2026

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'il convient d'approuver le tableau des compensations prévisionnelles par commune pour l'année 2026, afin de pouvoir procéder au premier appel de fonds dans le courant du mois d'avril, le second intervenant généralement au mois d'octobre.

Les compensations ci-dessous intègrent les effets des décisions proposées par la CLECT et approuvées par les communes, qui sont, pour rappel :

- La répartition entre communes et le lissage sur trois ans des annuités d'emprunts transférées des communes dans le cadre de la compétence scolaire. 2026 constitue la dernière année de ce lissage.
- La revalorisation des compensations selon le taux de revalorisation des bases fiscales (0,8 % en 2026, contre 1,7 % en 2025)

L'impact de ces décisions conduit à une augmentation de 0,53 % du montant des compensations, soit 17 790 €.

Une partie des communes ayant refusé de prendre en charge leur quote-part de répartition des emprunts, entraîne une perte de compensation de 6 169 € en 2026 par rapport à 2025, soit plus de 18 000 € par an, au terme des trois années de lissage.

BP 2026

COMMUNES	Compensations prévisionnelles 2026 (Positif : versée par les communes Négatif : versée aux communes)
AUBE	258 231 €
AUGUAISE	8 287 €
BEAUFAI	58 937 €
BONNEFOI	10 492 €
BONSMOULINS	22 643 €
BRETHEL	7 047 €
CHANDAI	128 214 €
CRULAI	95 180 €
ECORCEI	70 326 €
FAY	-1 812 €
IRAI	101 447 €
LA CHAPELLE VIEL	49 819 €
LA FERRIERE AU DOYEN	16 892 €
LA FERTE EN OUCHE	211 772 €
LA GONFRIERE	29 932 €
L'AIGLE	1 221 322 €
LE MENIL BERARD	5 569 €
LES ASPRES	77 557 €
LES GENETTES	13 051 €
MAHERU	-5 044 €
MOULINS LA MARCHE	33 904 €
RAI	-18 102 €
SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	56 870 €
SAINT HILAIRE SUR RILLE	17 633 €
SAINT MARTIN D'ECUBLEI	119 132 €
SAINT MICHEL TUBOEUF	125 033 €
SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE	32 212 €
SAINT OUEN SUR ITON	170 524 €
SAINT SULPICE SUR RISLE	290 052 €
SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES	109 664 €
TOUQUETTES	8 576 €
VITRAI SOUS L'AIGLE	31 600 €
TOTAUX	3 356 960 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensations prévisionnelles pour l'année 2026, par commune comme figurant dans le tableau ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-031**

Budget général - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget général.

La préparation 2026 s'inscrit dans un contexte encore plus incertain que l'an passé. Si les mesures gouvernementales sont finalement moins pénalisantes que prévu pour les collectivités, certaines dispositions vont directement pénaliser les finances de la CDC :

- Poursuite de la hausse des charges salariales (cotisations retraites)
- Gel des fractions de TVA
- Revalorisation des bases très faible (0,8 % contre 1,7 % en 2025)
- Baisse du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)
- Poursuite de la réduction des enveloppes du fonds vert

Le projet de budget présenté est en grande partie conforme aux éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire et intègre l'effet de ces mesures. Il intègre une hypothèse de recettes stables et une évolution maîtrisée des dépenses courantes, avec une augmentation de l'enveloppe liée à l'entretien de nos voiries.

La baisse des tarifs de l'énergie et le nouveau marché de fournitures d'électricité, qui entre en vigueur au 01/01/2026 permet un léger retrait de ces postes de dépenses.

Il est toutefois clair que l'effort constant maintenu sur les dépenses ne peut à la longue compenser l'érosion des recettes. D'autant que nous n'avons pas la main sur toutes les dépenses et qu'une grande partie constitue des reversements, qui eux sont souvent indexés année après année.

La question du financement à long terme de la CDC, au regard des enjeux de rénovation de notre patrimoine et du maintien de services à la population de qualité, reste donc posée.

Dans ce contexte, les projets d'investissement inscrits sont ceux et seulement ceux déjà engagés et financés. L'emprunt sera limité à un million d'euros comme les années précédentes, avec un complément d'emprunt de 210 000 € à taux zéro, de la part de la CAF, dédié au financement des travaux du PAS (Pôle Animation Sociale).

Principales hypothèses de la section de fonctionnement

Dépenses

Dépenses réelles de fonctionnement									
Chapitre	Intitulé	Contenu détaillé	Budget 2025	Budget 2026	Ecart BP 2026 / BP 2025	En %	Explications		
011	Charges à caractère général	Eau, énergie, achats, téléphone, entretien, sous-traitance, etc	4 512 141	4 506 735	-5 406	-0,1%	Quelques augmentations : Enveloppe voirie : 105K€ / Coût des repas cantines : 60K€ Intégration du transport à la demande : 40K€ Gestion bâtiment / espaces verts : 40K€ Des baisses plus importantes : Electricité essentiellement : -220 K€ / Economie, communication : -35K€		
012	Personnel	Salaires et charges sociales	8 781 832	8 805 340	23 508	0,3%	Stabilité Effet revalorisation taux cotisations retraite : +80 Effets liés à l'organisation (finances, scolaire) : - 60K€		
014	Atténuation de produits	Montants reversés à des tiers : compensations négatives, reversement de fiscalité (FNGIR)	1 126 274	1 123 274	-3 000	-0,3%	Dont 50K€ de provisions pour restitution fraction de TVA sur réguls 2025		
65	Autres charges de gestion courante (hors article 65888)	Reversement SDIS, contingent d'aide sociale, subventions budgets annexes et subventions diverses	8 008 097	8 229 927	221 830	2,8%	Impacts des budgets annexes : Piscine : + 30 K€ / Pépinières : +60K€ / CIAS : +105K€ / PSLA : -25 K€ / Bohin : +11K€ SMIRTOM : +40K€ (compensée au 731)		
66	Charges financières	Intérêts sur emprunts	330 229	320 000	-10 229	-3,1%	Dt 15K€ de provision et 15K€ sur nouvel emprunt (souvent pas utilisées)		
67 et 68	Autres	Dépenses imprévues et provisions	21 000	21 000	0		Il s'agit d'une provision pour risque de créances impayées et annulations de titres		
		TOTAL (hors fonds de roulement et excédents - article 65888	22 779 573	23 006 276	226 703	1,0%			

La situation des subventions d'équilibre vers les budgets annexes est la suivante :

BUDGET	Subventions 2022	Subventions 2023	Subventions 2024	Subventions 2025	Subventions 2026	Ecart 26/25
CIA S	1 205 900 €	1 251 026 €	1 210 000 €	1 260 000 €	1 365 000 €	105 000 €
OFFICE DU TOURISME	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	0 €
BOHIN	80 000 €	70 000 €	70 000 €	76 000 €	87 000 €	11 000 €
PISCINE CAP'ORNE	1 232 000 €	1 428 000 €	1 300 000 €	1 178 000 €	1 210 000 €	32 000 €
PEPINIERE D ENTREPRISES	120 000 €	76 000 €	77 000 €	77 000 €	137 000 €	60 000 €
PSLA MAISON MEDICALE -	145 000 €	170 000 €	198 000 €	155 000 €	130 000 €	-25 000 €

Recettes

Recettes réelles de fonctionnement										
Chapitre	Intitulé	Contenu détaillé	Budget 2025	Budget 2026	Ecart BP 2026 / BP 2025	En %	Explications			
013	Atténuation de charges	Indemnités journalières du personnel	200 000	150 000	-50 000	-25,0%	Ajustement de la prévision sur le réalisé 2025			
70	Produits de services	Mise à disposition de personnel, Recettes des cantines, garderie, gens du voyage	2 115 300	2 055 690	-59 610	-2,8%	Essentiellement baisses des recettes du service scolaire (cantines)			
73 et 731	Impôts et taxes et fiscalité locale	Toutes taxes fiscales dont TEOM Attribution de compensation des communes	18 073 425	18 195 434	122 009	0,7%	Hypothèses : 0,8% revalorisation des bases, yc TEOM et compensation. Baisse du FPIC.			
74	Dotations et participations	Dotations, FPIC, Frais de scolarité communes extérieures Diverses subventions de fonctionnement	2 930 958	3 037 145	106 187	3,6%	Effet COT avec l'ADEME (125K€) qui compense la baisse des subventions OPAH, qui bénéficiaient d'un fort rattrapage en 2025. Remise à niveau des recettes de la CAF pour les centres de loisirs			
75	Autres produits de gestion courante	Loyers	190 605	203 969	13 364	7,0%				
		TOTAL recettes de gestion	23 510 288	23 642 238	131 950	0,6%				
78	Reprises sur provisions		10 000	10 000	0					
		TOTAL recettes réelles	23 520 288	23 652 238	131 950	0,6%				

Principales hypothèses de la section d'investissement :
Tous les projets annoncés lors du Débat d'Orientation Budgétaire ont été inscrits :
un détail des inscriptions figure dans les deux tableaux ci-dessous.

Investissement - Inscriptions 2026								
		BP 2026						
Compétence	Opération	Depenses brutes - € TTC	FCTVA - € (5% de prudence)	Depenses nettes de FCTVA	Subventions / Participations €	Autofinancement - € - BP		
Scolaire	Enveloppe <u>hors bâtiments</u> (informatique, mobilier, équipements cuisine..)	65 000	10 129	54 871	0	54 871		
Voirie	Enveloppe courante - Accord cadre dont travaux ouvrages d'art (après transfert crédits en fonctionnement)	118 500	18 467	100 033	0	100 033		
Voirie	Aménagement du cœur de bourg des Aspres - Année 1 (20% de l'opération) -	302 600	47 157	255 443	40 450	214 993		
Voirie	Divers (Fonds de concours VRD pour logements sociaux Villers en Ouche, frais rétrocession voie interquartier, étude faisabilité)	36 000		36 000		36 000		
Urbanisme	Document urbanisme_PLUI + étude gare	40 000	6 234	33 766	12 500	21 266		
Urbanisme	OPAH - Subventions versées_ AP_CP	207 000		207 000		207 000		
Urbanisme	ANRU - Quartier de la Madeleine - Espaces publics - Travaux totaux de l'année 3, nets des refacturations à la Ville	735 690	114 648	621 042	1 114 046	-493 004		
Urbanisme	ANRU - Viabilisation reconstruction logements LOGISSIA - Rue de Chennebrun - <u>Part CDC uniquement</u>	11 000	1 714	9 286	0	9 286		
Bâtiments	Pôle administratif - 5 Place du Parc - Année 2 sur 2	1 437 000	223 939	1 213 061	465 000	748 061		
Bâtiments	Programme accessibilité (reconduction)	37 000	5 766	31 234		31 234		
Bâtiments	Gestion patrimoniale tous services	333 000	51 894	280 314	0	280 314		
	<i>Dt Marché chauffage P3 (une année)</i>	102 000	15 895	86 105		86 105		
	<i>Système de pré-paiements des fluides - Aire d'accueil des gens du voyage</i>	30 000	4 675	25 325		25 325		
	<i>Mise au normes incendie et sécurité EHPAD</i>	64 000	9 974	54 026		54 026		
	<i>Enveloppe non affectée</i>	30 000	4 675	25 325		25 325		
	<i>Travaux rénovation énergétique la Cantonnade (principalement système de gestion et LED)</i>	80 000	12 467	67 533		67 533		
	<i>Autres bâtiments</i>	27 000	4 208	22 000		22 000		

Investissement - Inscriptions 2026						
		BP 2026				
Compétence	Opération	Depenses brutes - € TTC	FCTVA - € (5% de prudence)	Dépenses nettes de FCTVA	Subventions / Participations €	Autofinancement - € - BP
Bâtiments	Rénovation école Victor Hugo et intégration Ribambelle	4 995 000	778 411	4 216 589	1 107 540	3 109 049
Bâtiments	ANRU - Pôle d'Animation Sociale (année 2 sur 2)	1 615 000	251 678	1 363 322	720 000	643 322
Bâtiments	Démolition Ribambelle (part CDC uniquement)	140 000	21 817	118 183	0	118 183
Tourisme	Voie Verte (solde)	30 000	4 675	25 325	0	25 325
Sport	Gymnase de Moulins la Marche - Reprise d'études	25 000	3 896	21 104		21 104
Tous services	Fonctionnement des services (renouvellement véhicules, équipements services techniques, informatiques, mobilier..)	200 000	31 168	168 832	0	168 832
Bâtiments	Dt bâtiment et parc autos	57 000	8 883	48 117		48 117
Voirie	Dt voirie	32 000	4 987	27 013		27 013
Tous services	Dt équipements et logiciels informatiques	50 000	7 792	42 208		42 208
Présence culturelle	Tourisme et présence culturelle	11 000	1 714	9 286		9 286
	Autres services et administration générale	50 000	7 792	42 208		42 208
Transition écologique / Bâtiments	Transition écologique	25 000	3 896	21 104		21 104
Tous services	Provision non affectée	50 000	8 202	41 798	0	41 798
Tous services	Autre - Remboursement avance Bohin	0	0	0	90 000	-90 000
	TOTAL	10 402 790	1 583 691	8 818 306	3 549 536	5 268 770
Tous services	FCTVA sur Restes à réaliser		90 000	-90 000		-90 000
	TOTAL engagements 2026	10 402 790	1 673 691	8 728 306	3 549 536	5 178 770
			Total recettes	5 223 227		

Autorisations de programmes et crédits de paiement associés

SUIVI GLOBAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP) 2026 - TTC												
OPERATION	Numéro d'opération	DATE DE CREATION DE L'AP	MONTANT AP INITIALE	Modification AP	Montant AP en cours	REALISE JUSQU'EN 2024	CP 2025	Réalisé 2025	CP RESTANT 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Autorisations de programme déjà votées												
OPAH	2023UROPAH	2023			0,00							
Dépenses		2023	470 010,00		470 010,00	122 028,00	159 978,00	47 795,00	112 183,00	206 185,00	94 002,00	
Réhabilitation du PAS	241204	2025										
Dépenses		2025	1 616 252,00		1 616 252,00	0,00	484 875,60	1 461,60	483 414,00	1 614 790,40		
Recettes (hors FCTVA)		2025	719 500,00		719 500,00	0,00	215 850,00	0,00	215 850,00	719 500,00		
Rénovation du pôle administratif	24BA01-1	2025										
Dépenses		2025	1 500 000,00		1 500 000,00	0,00	450 000,00	62 934,90	387 065,10	1 437 065,10		
Recettes (hors FCTVA)		2025	465 000,00		465 000,00	0,00	139 500,00	2 100,00	137 400,00	462 900,00		
Modification d'autorisations de programme déjà votées												
ANRU espaces publics	231202	2023										
Dépenses		2023	10 596 864,00	367 446,00	10 964 310,00	953 921,00	2 795 141,00	2 789 859,00	5 282,00	2 888 211,00	2 527 186,00	1 805 133,00
Recettes (hors FCTVA)		2023	9 265 418,00	610 224,00	9 875 642,00	108 648,00	2 527 753,84	1 514 792,00	1 012 961,84	3 266 567,00	2 879 693,00	2 105 942,00
Rénovation Ecole Victor Hugo	24AMEN01	2024										
Dépenses		2024	7 909 093,00		7 909 093,00	0,00	3 521 818,43	1 694 585,00	1 827 233,43	5 000 000,00	386 324,93	
Recettes (hors FCTVA)		2024	2 700 000,00	-585 000,00	2 115 000,00	0,00	1 485 000,00	269 100,00	1 215 900,00	1 107 540,00	738 360,00	
Autorisations de programme à approuver dans la cadre du vote du budget												
Cœur de Bourg des Aspres	241204	2026										
Dépenses		2026	1 513 000,00		1 513 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 600,00	1 134 750,00	75 650,00
Recettes (hors FCTVA)		2026	809 000,00		809 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 450,00	606 750,00	161 800,00

Synthèse financière 2026 :

Un emprunt d'un million d'euros ainsi qu'un emprunt à taux 0 proposé par la CAF pour le financement du PAS. Cela porte les prévisions de capital restant dû à 13 140 727 € fin 2026, globalement stable par rapport à la situation fin 2025.

En revanche, le ratio de désendettement pourrait se dégrader, en raison de la baisse de la capacité d'épargne attendue. Pour mémoire il est passé de 5,4 fin 2022 à 7,5 fin 2024, puis à 8,85 fin 2025. Selon les prévisions de clôture 2026, il pourrait s'établir autour de 10 fin 2026.

Sur la base de ces inscriptions budgétaires et d'une réalisation de tout le programme d'investissement, les excédents cumulés fin 2026 pourraient s'élever à environ 1 046 000 € soit une consommation de fonds propres d'environ 4 074 000 €.

La synthèse financière prévisionnelle, selon les éléments proposés au vote, est la suivante :

EQUILIBRE FINANCIER 2026		Hypothèses clôture 2026
	K€	
Excédents cumulés fin 2025 (comptes administratifs dont résultats des RAR)	5 120	5 120
Epargne nette fonctionnement 2026 selon le budget	-480	20
Autofinancement disponible pour les nouveaux projets	4 640	5 140
<u>Inscriptions budgétaires 2026 - Investissement</u>		
Dépenses brutes	-10 403	-8 322
Subventions, participations et FCTVA	5 223	4 179
Besoin de financement des nouveaux projets avant emprunt	-5 180	-4 144
Emprunt et cessions d'actifs	1 585	1 585
Besoin de financement des investissements à couvrir par les fonds propres	-3 595	-2 559
Excédent prévisionnel fin 2026	1 046	2 582

Sur la base d'une CAF « espérée » au compte administratif 2026 à 20 K€ et d'un taux de réalisation des investissements de 80 %, la consommation des excédents pourrait être ramenée à 2 582 000 €.

- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- Considérant que la fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget général 2026

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : 46 POUR
3 ABSTENTIONS (Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 512 141,00	0,00	4 506 735,00	4 506 735,00	4 506 735,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 781 832,00	0,00	8 805 340,00	8 805 340,00	8 805 340,00
014	Atténuations de produits	1 126 274,00	0,00	1 123 274,00	1 123 274,00	1 123 274,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	11 265 918,00	0,00	9 259 736,24	9 259 736,24	9 259 736,24
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		25 686 165,00	0,00	23 695 085,24	23 695 085,24	23 695 085,24
66	Charges financières	330 229,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	11 000,00		11 000,00	11 000,00	11 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 037 394,00	0,00	24 036 085,24	24 036 085,24	24 036 085,24

023	Virement à la section d'investissement (4)	938 991,00		2 829 837,76	2 829 837,76	2 829 837,76
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 310 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 248 991,00		5 234 837,76	5 234 837,76	5 234 837,76

TOTAL	29 286 385,00	0,00	29 270 923,00	29 270 923,00	29 270 923,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 270 923,00
--	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	200 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 115 300,00	0,00	2 055 690,00	2 055 690,00	2 055 690,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	9 604 847,00	0,00	9 649 766,00	9 649 766,00	9 649 766,00
731	Fiscalité locale	8 468 578,00	0,00	8 545 668,00	8 545 668,00	8 545 668,00
74	Dotations et participations (3)	2 930 958,00	0,00	3 037 145,00	3 037 145,00	3 037 145,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	190 605,00	0,00	203 969,00	203 969,00	203 969,00
Total des recettes de gestion courante		23 510 288,00	0,00	23 642 238,00	23 642 238,00	23 642 238,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 520 288,00	0,00	24 027 238,00	24 027 238,00	24 027 238,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	325 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		325 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00

TOTAL	23 845 288,00	0,00	24 337 238,00	24 337 238,00	24 337 238,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 933 685,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 270 923,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 924 837,76	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	108 000,00	76 551,60	85 500,00	85 500,00	162 051,60
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	184 978,00	14 040,00	231 185,00	231 185,00	245 225,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	795 800,00	183 825,47	555 016,00	555 016,00	738 841,47
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 669 720,00	447 998,39	9 438 445,00	9 438 445,00	9 886 443,39
Total des dépenses d'équipement		7 758 498,00	722 415,46	10 310 146,00	10 310 146,00	11 032 561,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	74 862,38	0,00	0,00	74 862,38
16	Emprunts et dettes assimilées	1 074 345,00	0,00	1 110 000,00	1 110 000,00	1 110 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 074 345,00	74 862,38	1 110 000,00	1 110 000,00	1 184 862,38
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	3 883 115,00	513 231,29	4 005 721,00	4 005 721,00	4 518 952,29
Total des dépenses réelles d'investissement		12 715 958,00	1 310 509,13	15 425 867,00	15 425 867,00	16 736 376,13

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	325 000,00		310 000,00	310 000,00	310 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	37 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		362 000,00		327 000,00	327 000,00	327 000,00

TOTAL	13 077 958,00	1 310 509,13	15 752 867,00	15 752 867,00	17 063 376,13
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 063 376,13
---	----------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 972 989,00	570 043,22	3 071 646,00	3 071 646,00	3 641 689,22
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 000 000,00	0,00	1 210 000,00	1 210 000,00	1 210 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	135 616,00	0,00	0,00	135 616,00
Total des recettes d'équipement		3 972 989,00	705 659,22	4 281 646,00	4 281 646,00	4 987 305,22
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 276 000,00	0,00	1 660 000,00	1 660 000,00	1 660 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 366 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	3 883 115,00	516 456,15	4 282 811,00	4 282 811,00	4 799 267,15
Total des recettes réelles d'investissement		9 222 104,00	1 222 115,37	10 314 457,00	10 314 457,00	11 536 572,37

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	938 991,00		2 829 837,76	2 829 837,76	2 829 837,76
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 347 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 285 991,00		5 251 837,76	5 251 837,76	5 251 837,76

TOTAL	12 508 095,00	1 222 115,37	15 566 294,76	15 566 294,76	16 788 410,13
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	274 966,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	17 063 376,13
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

4 924 837,76

- **Délibération n° 2026-02-12-032**

Budget annexe PSLA - Reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget annexe « PSLA » validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET PSLA		
Prévisions de résultats	Fonctionnement	Investissement
Prévisions de dépenses de l'exercice	425 074,19 €	249 637,77 €
Prévisions de recettes de l'exercice	437 078,53 €	267 680,13 €
Résultat de l'exercice	12 004,34 €	18 042,36 €
Résultat antérieur reporté	68 080,03 €	192 634,53 €
Résultat cumulé	80 084,37 €	210 676,89 €
Restes à réaliser - dépenses		10 487,72 €
Restes à réaliser - recettes		0,00 €
Résultat des restes à réaliser		-10 487,72 €
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00 €	
Rappel du résultat de fonctionnement	80 084,37 €	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €	
Report à la section de fonctionnement (002)	80 084,37 €	
Report du résultat d'investissement (001)	210 676,89 €	

Le budget PSLA présente un résultat de fonctionnement cumulé de 80 000 € pour plusieurs raisons :

- Certaines provisions non consommées sur l'entretien bâtiment, pour lesquelles les dépenses seront effectuées en 2026
- Une baisse significative des coûts de l'énergie (hors électricité), notamment sur les pellets, pour lesquels nous avons obtenu des avoirs au titre des décomptes 2024.

Ce résultat reporté en 2026 permettra de limiter la hausse de la subvention d'équilibre.

En investissement, le résultat cumulé se situe autour de 210 000 € en hausse de 20 000 € par rapport à 2024. Cet excédent permettra de contribuer au financement de l'extension du pôle de santé de Moulins-la-Marche, ainsi qu'aux travaux de toiture du PSLA de L'Aigle

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « PSLA » proposée ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-02-12-033

Budget annexe PSLA - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget annexe PSLA.

Fonctionnement :

Le budget intègre les dépenses courantes et les loyers de l'ensemble des pôles qui produisent 141 000 € de loyers (prévus en baisse par rapport à 2025) pour 155 000 € de charges de fonctionnement au chapitre 011. On observe la poursuite de baisse du coût des fluides, en particulier des granulés et surtout de l'électricité, grâce au nouveau marché entré en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

De manière schématique, les loyers couvrent une partie des dépenses de fonctionnement. Le complément, les charges financières et l'amortissement des bâtiments est couvert par la subvention d'équilibre du budget général.

La subvention d'équilibre proposée se situe à 130 000 € contre 155 000 €, en 2025 et 198 000 € en 2024. La baisse de la subvention par rapport à 2024 s'explique par un report d'excédent supérieur de 12 000 € à l'excédent reporté l'an dernier.

Lorsque ces excédents auront été consommés, le niveau de la subvention d'équilibre pourrait toutefois revenir à son niveau de 2024.

Investissement :

Le budget primitif intègre en prévisions nouvelles, outre les écritures techniques d'amortissements :

En dépenses :

- Les remboursements d'emprunts pour 102 000 €
- 8 000 € pour la fraction P3 (renouvellement des matériels) du marché de chauffage
- Une enveloppe de 20 000 € pour des besoins d'équipements éventuels
- Le coût de l'opération pour l'extension du PSLA de Moulins-la-Marche
- Une enveloppe de travaux pour la reconfiguration du PSLA de Aube, afin d'accueillir plusieurs dentistes.
- Une enveloppe de dépenses non affectées de l'ordre de 185 000 € (chapitre 21), qui pourra financer tout ou partie des travaux de réfection de la toiture du Pôle de L'Aigle.

En recettes :

- Les subventions attendues pour l'extension du pôle de Moulins, ainsi que les fonds de concours des communes du territoire, dont le montant sera arrêté sur la base du bilan définitif en dépenses et en recettes.
 - La cession du dernier appartement du PSLA de L'AIGLE pour 87 500 € dont le compromis a d'ores et déjà été signé.
-
- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orienta­tion Budgétaire (DOB) ;
 - Considérant que la fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe PSLA 2026
- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	173 180,00	0,00	155 584,00	155 584,00	155 584,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 200,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		179 380,00	0,00	157 584,00	157 584,00	157 584,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		209 380,00	0,00	187 584,00	187 584,00	187 584,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	270 000,00		358 500,00	358 500,00	358 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		270 000,00		358 500,00	358 500,00	358 500,00

TOTAL	479 380,00	0,00	546 084,00	546 084,00	546 084,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	546 084,00
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	306 100,00	0,00	271 000,00	271 000,00	271 000,00
Total des recettes de gestion courante		307 100,00	0,00	272 500,00	272 500,00	272 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	87 500,00	87 500,00	87 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		307 100,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	104 200,00		106 000,00	106 000,00	106 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		104 200,00		106 000,00	106 000,00	106 000,00

TOTAL	411 300,00	0,00	466 000,00	466 000,00	466 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	80 084,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	546 084,00
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	74 284,00	0,00	192 688,28	192 688,28	192 688,28
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	273 000,00	10 487,72	295 000,00	295 000,00	305 487,72
Total des dépenses d'équipement		347 284,00	10 487,72	487 688,28	487 688,28	498 176,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		120 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00	102 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		467 284,00	10 487,72	589 688,28	589 688,28	600 176,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	104 200,00		106 000,00	106 000,00	106 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		104 200,00		106 000,00	106 000,00	106 000,00

TOTAL	571 484,00	10 487,72	695 688,28	695 688,28	706 176,00
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	706 176,00
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	120 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		120 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		120 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00	137 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	270 000,00		358 500,00	358 500,00	358 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		270 000,00		358 500,00	358 500,00	358 500,00

TOTAL	390 000,00	0,00	495 500,00	495 500,00	495 500,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	210 676,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	706 176,00
---	-------------------

- **Délibération n° 2026-02-12-034**

Budget annexe Piscine - Reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget annexe « Piscine » validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET PISCINE		
Prévisions de résultats	Fonctionnement	Investissement
Prévisions de dépenses de l'exercice	1 576 935,17 €	177 777,33 €
Prévisions de recettes de l'exercice	1 576 341,15 €	293 489,36 €
Résultat de l'exercice	-594,02 €	115 712,03 €
Résultat antérieur reporté	78 461,78 €	1 109 848,15 €
Résultat cumulé	77 867,76 €	1 225 560,18 €
Restes à réaliser - dépenses		10 900,00 €
Restes à réaliser - recettes		0,00 €
Résultat des restes à réaliser		-10 900,00 €
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00 €	
Rappel du résultat de fonctionnement	77 867,76 €	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €	
Report à la section de fonctionnement (002)	77 867,76 €	
Report du résultat d'investissement (001)	1 225 560,18 €	

Le budget Piscine présente un résultat de fonctionnement proche de l'équilibre sur l'exercice 2025. La baisse de fréquentation a été compensée par une baisse des dépenses d'énergie et de personnel notamment. Cela a permis de ne pas consommer le résultat positif reporté de 2024 et donc de reporter en 2026 un résultat cumulé positif.

En investissement, comme chaque année, le résultat cumulé augmente sous l'effet des amortissements, ce qui permettra d'autofinancer une partie des travaux de réhabilitation de l'équipement.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « Piscine » proposée ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-02-12-035

Budget annexe Piscine - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget annexe Piscine.

Fonctionnement :

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 1 210 000 € contre 1 178 000 € en 2025 mais 1 300 000 € en 2024 et 1 428 000 € en 2023.

Le montant de la subvention est donc relativement stabilisé depuis l'an dernier. Pour rappel, le niveau de subvention d'équilibre pré-COVID se situait autour d'1 050 000 €.

Les principales charges intégrées au projet de budget sont les suivantes :

- Masse salariale : 830 000 € stable par rapport au budget 2025
- Fluides (eau, chauffe, électricité) : 290 000 € contre 320 000 € en 2025 et 413 000 € en 2024
- Prestations d'exploitation des installations de chauffage, d'électricité et de traitement d'eau et renouvellement des équipements piscine : 140 000 €
- Autres dépenses : 106 000 €

Les recettes prévisionnelles, quant à elles, sont basées sur le niveau constaté fin 2025, soit une baisse de 70 000 €. L'hypothèse retenue pour 2026 est de 350 000 € contre 420 000 au budget 2025.

Investissement :

Une enveloppe d'achats d'équipements et de matériel a été fixée à 40 000 € au chapitre 21, ainsi qu'une provision pour études éventuelles à 20 000 € au chapitre 20.

Le solde au chapitre 23 (travaux en cours) correspond à l'excédent cumulé disponible pour d'éventuels travaux.

Le solde des amortissements transférés depuis la section de fonctionnement s'élève à 257 000 €.

Afin de financer le projet global de rénovation thermique, structurelle et fonctionnelle du bâtiment, devenu nécessaire, il sera possible de recourir aux financements suivants :

- Un excédent cumulé en investissement, attendu autour de 1,3 million d'euros fin 2025.
 - Le recours à l'emprunt, sachant que le dernier emprunt sur le budget annexe piscine sera intégralement remboursé courant 2028
-
- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
 - Considérant que la fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Piscine 2026
- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	560 325,00	0,00	536 402,00	536 402,00	536 402,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	837 799,00	0,00	830 000,00	830 000,00	830 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 000,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 401 124,00	0,00	1 370 602,00	1 370 602,00	1 370 602,00
66	Charges financières	15 950,00	0,00	8 905,00	8 905,00	8 905,00
67	Charges spécifiques (3)	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 419 574,00	0,00	1 382 007,00	1 382 007,00	1 382 007,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	295 000,00		294 000,00	294 000,00	294 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		295 000,00		294 000,00	294 000,00	294 000,00

TOTAL	1 714 574,00	0,00	1 676 007,00	1 676 007,00	1 676 007,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 676 007,00
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	420 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 178 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	1 210 000,00	1 210 000,00	1 210 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 598 000,00	0,00	1 560 000,00	1 560 000,00	1 560 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 598 000,00	0,00	1 560 000,00	1 560 000,00	1 560 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	38 113,00		38 140,00	38 140,00	38 140,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		38 113,00		38 140,00	38 140,00	38 140,00

TOTAL	1 636 113,00	0,00	1 598 140,00	1 598 140,00	1 598 140,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	77 867,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 676 007,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	255 860,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	20 000,00	10 900,00	20 000,00	20 000,00	30 900,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 173 673,00	0,00	1 300 520,00	1 300 520,00	1 300 520,00
Total des dépenses d'équipement		1 233 673,00	10 900,00	1 360 520,00	1 360 520,00	1 371 420,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 343 673,00	10 900,00	1 470 520,00	1 470 520,00	1 481 420,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	38 113,00		38 140,00	38 140,00	38 140,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		38 113,00		38 140,00	38 140,00	38 140,00

TOTAL	1 381 786,00	10 900,00	1 508 660,00	1 508 660,00	1 519 560,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 519 560,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	295 000,00		294 000,00	294 000,00	294 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		295 000,00		294 000,00	294 000,00	294 000,00

TOTAL	295 000,00	0,00	294 000,00	294 000,00	294 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 225 560,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 519 560,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

255 860,00

• **Délibération n° 2026-02-12-036**

Budget annexe Bohin - Reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget annexe « Bohin » validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET BOHIN		
Prévisions de résultats	Fonctionnement	Investissement
Prévisions de dépenses de l'exercice	253 779,97 €	201 870,04 €
Prévisions de recettes de l'exercice	232 329,36 €	195 067,22 €
Résultat de l'exercice	-21 450,61 €	-6 802,82 €
Résultat antérieur reporté	28 799,00 €	94 598,80 €
Résultat cumulé	7 348,39 €	87 795,98 €
Restes à réaliser - dépenses		0,00 €
Restes à réaliser - recettes		0,00 €
Résultat des restes à réaliser		0,00 €
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00 €	
Rappel du résultat de fonctionnement	7 348,39 €	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €	
Report à la section de fonctionnement (002)	7 348,39 €	
Report du résultat d'investissement (001)	87 795,98 €	

Le budget Bohin présente un déficit de fonctionnement sur l'exercice 2025, en raison de l'annulation partielle du loyer 2022 consentie à la société SEMB par vote de l'assemblée délibérante en cours d'année 2025.

Ce déficit est néanmoins couvert par les excédents reportés, ce qui permet d'afficher un résultat cumulé positif à reporter en 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « Bohin » proposée ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-037**

Budget annexe Bohin - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget annexe Bohin.

Ce budget est en situation de fonctionnement courant, sans fait marquant majeur. Il comporte en recettes le loyer, et en charges les amortissements, le remboursement de l'annuité d'emprunt et quelques dépenses de fonctionnement (entretien de terrains et mise aux normes sécurité essentiellement).

La subvention d'équilibre attendue du budget général est inscrite à hauteur de 87 000 €, contre 76 000 € en 2025.

Un travail a été mené en cours d'année 2025 avec la Société d'Exploitation du Musée Bohin (SEMB) et le Trésor Public afin de trouver une issue aux difficultés de recouvrement des loyers. Une partie du loyer 2022 a été annulée par délibération du conseil communautaire et un échéancier a été conclu entre le Trésor Public et la société afin de permettre un apurement progressif des sommes dues.

- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- Considérant que la fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Bohin 2026
- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2025

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	35 897,00	0,00	17 443,00	17 443,00	17 443,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		35 897,00	0,00	17 443,00	17 443,00	17 443,00
66	Charges financières	30 300,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		66 197,00	0,00	44 943,00	44 943,00	44 943,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	5 602,00		6 605,00	6 605,00	6 605,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		205 602,00		206 605,00	206 605,00	206 605,00

TOTAL	271 799,00	0,00	251 548,00	251 548,00	251 548,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	251 548,00
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	32 000,00	0,00	119 000,00	119 000,00	119 000,00
Total des recettes de gestion courante		108 000,00	0,00	119 000,00	119 000,00	119 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		108 000,00	0,00	119 000,00	119 000,00	119 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	135 000,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		135 000,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00

TOTAL	243 000,00	0,00	244 000,00	244 000,00	244 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 548,00
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	251 548,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	81 605,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT
II
C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00	0,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		160 000,00	0,00	164 000,00	164 000,00	164 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		165 200,00	0,00	169 200,00	169 200,00	169 200,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	135 000,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		135 000,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00

TOTAL

300 200,00

0,00

294 200,00

294 200,00

294 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

294 200,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	5 602,00		6 605,00	6 605,00	6 605,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		205 602,00		206 605,00	206 605,00	206 605,00

TOTAL	205 602,00	0,00	206 605,00	206 605,00	206 605,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	87 595,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	294 200,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

81 605,00

- **Délibération n° 2026-02-12-038**

Budget annexe Parc d'activités - Reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget annexe Parc d'Activités validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET PARC D'ACTIVITES		
	Fonctionnement	Investissement
Prévision de résultats du compte administratif		
Dépenses de l'exercice	715 074,22	653 630,63
Recettes de l'exercice	715 075,30	61 444,67
Résultat de l'exercice	1,08	-592 185,96
Résultat antérieur reporté - CDC	-1,08	-141 413,22
Résultat cumulé	0,00	-733 599,18
Restes à réaliser - dépenses		0,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		733 599,18
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	733 599,18	
Rappel du résultat de fonctionnement	0,00	
Report à la section de fonctionnement (002)	0,00	
Report du résultat d'investissement (001)	-733 599,18	

Ce budget de lotissement porte sur la commercialisation du foncier des différentes zones d'activité de la CDC, dont la viabilisation, le bornage et les ventes de terrain.

Le déficit d'investissement cumulé constaté fin 2025 s'élève à 733 599,18 € s'explique par la poursuite des dépenses (études et travaux) sur l'opération d'aménagement de la zone du Bois Aulard, alors que les ventes de terrain interviendront en 2026. Ce déficit sera équilibré par les recettes prévisionnelles de ventes de terrain au budget 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « parc d'activités » proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-039**

Budget annexe Parc d'activités - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget annexe Parc d'activités.

En 2026 sont essentiellement inscrites les dernières opérations relatives à l'aménagement de la zone du Bois Aulard :

- 577 000 € en dépenses couvrant les derniers travaux non encore réglés au regard du bilan d'opération initial
- 1 109 000 € de cession de parcelles, dont 947 000 € certaines, le reste étant en attente de cession
- 280 000 € de subventions du Conseil Départemental, pour la prise en charge des travaux de création du rond-point sur la voie départementale et une aide globale en lien avec le développement économique, dans le cadre du contrat de territoire.

Ont également été inscrits :

- 30 000 € de provisions pour travaux et viabilisation, en cas de besoin en cours d'année.
- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orienta­tion Budgétaire (DOB) ;
- Considérant que la fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Parc d'Activités 2026
- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

CDC PAYS DE L'AIGLE - CDC Parc d'activités - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 235 300,00	0,00	607 300,00	607 300,00	607 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 235 310,00	0,00	607 310,00	607 310,00	607 310,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 235 310,00	0,00	607 310,00	607 310,00	607 310,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 445 223,00		1 392 711,00	1 392 711,00	1 392 711,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 445 223,00		1 392 711,00	1 392 711,00	1 392 711,00

TOTAL	2 680 533,00	0,00	2 000 021,00	2 000 021,00	2 000 021,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 000 021,00
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 165 223,00	0,00	1 112 711,00	1 112 711,00	1 112 711,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 445 223,00	0,00	1 392 711,00	1 392 711,00	1 392 711,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 445 223,00	0,00	1 392 711,00	1 392 711,00	1 392 711,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 235 311,08		607 310,00	607 310,00	607 310,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 235 311,08		607 310,00	607 310,00	607 310,00

TOTAL	2 680 534,08	0,00	2 000 021,00	2 000 021,00	2 000 021,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 000 021,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	785 401,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	68 497,92	0,00	51 801,00	51 801,00	51 801,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		68 497,92	0,00	51 801,00	51 801,00	51 801,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		68 497,92	0,00	51 801,00	51 801,00	51 801,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 235 311,08		607 310,00	607 310,00	607 310,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 235 311,08		607 310,00	607 310,00	607 310,00

TOTAL	1 303 809,00	0,00	659 111,00	659 111,00	659 111,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	733 600,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 392 711,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 445 223,00		1 392 711,00	1 392 711,00	1 392 711,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 445 223,00		1 392 711,00	1 392 711,00	1 392 711,00

TOTAL	1 445 223,00	0,00	1 392 711,00	1 392 711,00	1 392 711,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 392 711,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

785 401,00

- **Délibération n° 2026-02-12-040**

Budget annexe Pépinière d'Entreprises - Reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget annexe « pépinière d'Entreprises » validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET PEPINIERES		
Prévisions de résultats	Fonctionnement	Investissement
Prévisions de dépenses de l'exercice	173 069,48 €	27 461,91 €
Prévisions de recettes de l'exercice	146 606,39 €	78 859,23 €
Résultat de l'exercice	-26 463,09 €	51 397,32 €
Résultat antérieur reporté	11 863,13 €	261 211,74 €
Résultat cumulé	-14 599,96 €	312 609,06 €
Restes à réaliser -dépenses		0,00
Restes à réaliser -recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00 €	
Rappel du résultat de fonctionnement	-14 599,96 €	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €	
Report à la section de fonctionnement (002)	-14 599,96 €	
Report du résultat d'investissement (001)	312 609,06 €	

Le budget annexe « Pépinière d'entreprises » présente un déficit de fonctionnement sur l'exercice 2025, en raison d'une baisse des recettes par rapport aux prévisions, en partie sur le 100 % fibre, mais essentiellement sur les locaux de Cap Entreprises en partie vacants en 2025, notamment à la suite de défaillances d'entreprises.

L'excédent d'investissement est lié en grande partie à la vente du bâtiment sis au lieudit « La Couture » à la Ferté Fresnel commune déléguée de la Ferté-en-Ouche, dont le produit est mis en réserve afin de financer la construction d'un nouvel atelier relais, sur la Zone d'Activités des Avanris à la Ferté Fresnel. Devant le coût des travaux et l'absence de subventions significatives, le projet est actuellement en suspens.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « Pépinière d'entreprises » proposée ci-dessus

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-02-12-041

Budget annexe Pépinière d'Entreprises - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget annexe Pépinière d'entreprises.

Fonctionnement :

La subvention d'équilibre attendue du budget général est de 137 000 € contre 77 000 € en 2025, en raison des éléments suivants :

- L'effet du déficit prévisionnel 2025 de 26 463 € qu'il faut absorber sur l'équilibre budgétaire 2026
- La baisse des recettes prévisionnelles en raison d'un taux d'occupation moindre
- Le passage en perte de 18 000 € de loyers et de charges suite à des défaillances d'entreprises.

Investissement :

Le projet de construction d'un bâtiment sur la zone d'activité de la Ferté Fresnel, commune déléguée de la Ferté-en-Ouche, en suspens, n'a pas été réinscrit au budget.

- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orienta­tion Budgétaire (DOB) ;
- Considérant que la fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Pépinière d'Entreprises 2026
- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % des dépenses réelles de chaque section du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	76 975,00	0,00	81 060,00	81 060,00	81 060,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	27 000,00	0,00	25 100,00	25 100,00	25 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 300,00	0,00	18 480,00	18 480,00	18 480,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		105 275,00	0,00	124 640,00	124 640,00	124 640,00
66	Charges financières	1 550,00	0,00	1 760,00	1 760,00	1 760,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		106 825,00	0,00	138 400,00	138 400,00	138 400,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	76 000,00		76 000,00	76 000,00	76 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		76 000,00		76 000,00	76 000,00	76 000,00

TOTAL	182 825,00	0,00	214 400,00	214 400,00	214 400,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	14 600,00
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	229 000,00
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 248,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	128 714,00	0,00	182 000,00	182 000,00	182 000,00
Total des recettes de gestion courante		155 962,00	0,00	204 000,00	204 000,00	204 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		155 962,00	0,00	216 000,00	216 000,00	216 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	15 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00

TOTAL	170 962,00	0,00	229 000,00	229 000,00	229 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	229 000,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	63 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	15 200,00	0,00	18 482,00	18 482,00	18 482,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	293 011,00	0,00	343 127,00	343 127,00	343 127,00
Total des dépenses d'équipement		308 211,00	0,00	361 609,00	361 609,00	361 609,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		326 711,00	0,00	380 109,00	380 109,00	380 109,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	15 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		15 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00

TOTAL	341 711,00	0,00	393 109,00	393 109,00	393 109,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	393 109,00
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	76 000,00		76 000,00	76 000,00	76 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		76 000,00		76 000,00	76 000,00	76 000,00

TOTAL	80 500,00	0,00	80 500,00	80 500,00	80 500,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	312 609,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	393 109,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	63 000,00
--	------------------

• **Délibération n° 2026-02-12-042**

Budget annexe SPANC - Reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget annexe « SPANC » validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET SPANC		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	80 397,18	0,00
Recettes de l'exercice	34 784,21	2 929,00
Résultat de l'exercice	-45 612,97	2 929,00
Résultat antérieur reporté	-11 249,44	-1 991,00
Résultat cumulé	-56 862,41	938,00
Restes à réaliser - dépenses		0,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00	
Rappel du résultat de fonctionnement	-56 862,41	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00	
Report à la section de fonctionnement (002)	-56 862,41	
Report à la section d'investissement (001)	938,00	

Le budget SPANC présente un résultat de fonctionnement déficitaire de -45 612,97 € portant le déficit cumulé à -56 682,41€ pour plusieurs raisons :

- Une difficulté d'organisation dans le service sur le premier semestre qui a conduit à une baisse significative du nombre de contrôles réalisés sur cette période par rapport aux prévisions, notamment les contrôles de bon fonctionnement.
- Depuis le 01 juin 2025, un écart de prix entre les tarifs à l'usager et les prix pratiqués par le prestataire retenu pour effectuer les contrôles, plus élevés.

La revalorisation des tarifs votés fin 2025 devrait permettre de restaurer un équilibre financier à partir de 2026, afin de combler progressivement le déficit cumulé

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « SPANC » proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-043**

Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget annexe SPANC.

2026 verra la mise en œuvre pleine et entière de la nouvelle organisation du service, dont la majeure partie des contrôles sera effectuée par le prestataire désigné le 1^{er} juin 2025.

La modification des tarifs décidés par l'assemblée communautaire fin 2025, qui intègre notamment l'instauration d'une redevance annuelle, pour une application au 1^{er} janvier 2026 devrait permettre de restaurer l'équilibre financier du budget.

La charge liée à la refacturation des frais de personnel s'élève à 26 000 €. Le coût de la prestation de services est estimé à 140 000 €

Sont également inscrites, à hauteur de 220 000 €, en dépenses et en recettes, les subventions de l'Agence de l'Eau, qui seront attribuées dès que les usagers auront réalisé leurs travaux.

- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe SPANC 2026.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	93 921,00	0,00	147 400,00	147 400,00	147 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 400,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion des services		122 321,00	0,00	175 400,00	175 400,00	175 400,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	75 500,00	0,00	221 113,00	221 113,00	221 113,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
68	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		197 821,00	0,00	396 513,00	396 513,00	396 513,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		10 346,00	10 346,00	10 346,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	2 930,00		11 716,00	11 716,00	11 716,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 930,00		22 062,00	22 062,00	22 062,00
TOTAL		200 751,00	0,00	418 575,00	418 575,00	418 575,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

56 863,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

475 438,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	137 000,00	0,00	243 309,00	243 309,00	243 309,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	75 000,00	0,00	220 413,00	220 413,00	220 413,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		212 000,00	0,00	463 722,00	463 722,00	463 722,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	11 716,00	11 716,00	11 716,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		212 000,00	0,00	475 438,00	475 438,00	475 438,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		212 000,00	0,00	475 438,00	475 438,00	475 438,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

475 438,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	22 062,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)
---	------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
21	Immobilisations corporelles	939,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	939,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	939,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	939,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 000,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	11 716,00	11 716,00	11 716,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	11 716,00	11 716,00	11 716,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	11 716,00	11 716,00	11 716,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		10 346,00	10 346,00	10 346,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 930,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 930,00		10 346,00	10 346,00	10 346,00
TOTAL		2 930,00	0,00	22 062,00	22 062,00	22 062,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	938,00
--	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 346,00
---	------------------

- **Délibération n° 2026-02-12-044**

Budget annexe assainissement affermage – Reprise anticipée des résultats 2025

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget annexe « assainissement affermage » validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET ASSAINISSEMENT Affermage		
Prévisions de résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	1 380 830,65	1 285 871,22
Recettes de l'exercice	1 524 545,23	1 771 283,17
Résultat de l'exercice	143 714,58	485 411,95
Résultat antérieur reporté	2 564 231,77	-437 406,04
Résultat cumulé	2 707 946,35	48 005,91
Restes à réaliser - dépenses		1 244 290,31
Restes à réaliser - recettes		1 170 935,00
Résultat des restes à réaliser		-73 355,31
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		25 349,40
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	25 349,40	
Rappel du résultat de fonctionnement	2 707 946,35	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	25 349,40	
Report à la section de fonctionnement (002)	2 682 596,95	
Report à la section d'investissement (001)	48 005,91	

Pour rappel, suite à la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public, la collectivité a voté un nouveau tarif harmonisé pour sa part (part fixe et part variable), applicable au 01 juillet 2024, en légère baisse par rapport au tarif précédent, afin de compenser la hausse de la part délégataire. L'année 2025 est une année pleine et entière de mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public.

En investissement, le principal projet est l'achèvement de la construction de la station d'épuration de Glos la Ferrière et la poursuite du schéma directeur. Un nouveau contrat avec l'agence de l'eau Seine Normandie a également été signé en cours d'année.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « assainissement affermage » proposée ci-dessus.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• Délibération n° 2026-02-12-045

Budget annexe assainissement affermage - Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget 2026 du budget annexe assainissement affermage.

Le budget primitif s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 2 869 290€. Les dépenses d'équipement tiennent compte des travaux nécessaires au raccordement du lotissement rue de Chennebrun réalisés dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements liée à l'ANRU du quartier de la Madeleine pour 190 000 €, de la réfection des talus de la station d'épuration de Saint-Sulpice-sur-Risle pour 150 000 € et de la fin des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement entre Aube et L'Aigle pour 10 000 €. Outre l'enveloppe dédiée aux travaux courant de 150 000€ sont également inscrits les crédits correspondants à la révision des prix du schéma directeur d'assainissement. Le remboursement en capital de la dette représente en 2026 370 000 €. Le financement de la section est principalement assuré par le virement de la section d'exploitation d'un montant d'un million d'euros.

La section d'exploitation représente 4 180 266 €. Elle tient compte de la récente délégation du service à Eaux de Normandie, limitant ainsi les dépenses de gestion du service à environ 250 000 € dont la moitié est constituée de la refacturation des frais de personnel liés au contrôle de la DSP et à la réalisation des tâches administratives par le Budget principal de la CdC.

La charge de la dette pour 2026 représente 66 500 €.

Les recettes d'exploitation proviennent pour l'essentiel des redevances à hauteur de 992 320 €, en léger recul par rapport à la prévision 2025 et intègrent le nouveau tarif harmonisé décidé par le Conseil.

- Vu la délibération n° 2025-12-18-232 du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB),

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** le budget primitif du budget annexe Assainissement Affermage 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	228 100,00	0,00	79 500,00	79 500,00	79 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	129 200,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
014	Atténuations de produits	24 500,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	23 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		405 700,00	0,00	249 500,00	249 500,00	249 500,00
66	Charges financières	67 708,25	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 288 373,52	0,00	2 234 266,00	2 234 266,00	2 234 266,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	25 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 786 781,77	0,00	2 555 266,00	2 555 266,00	2 555 266,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	474 700,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	990 000,00		625 000,00	625 000,00	625 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 454 700,00		1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
TOTAL		4 241 481,77	0,00	4 180 266,00	4 180 266,00	4 180 266,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**4 180 266,00****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 022 250,00	0,00	992 320,00	992 320,00	992 320,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 222 250,00	0,00	992 320,00	992 320,00	992 320,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 247 250,00	0,00	1 022 320,00	1 022 320,00	1 022 320,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	430 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		430 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL		1 677 250,00	0,00	1 472 320,00	1 472 320,00	1 472 320,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)**2 707 946,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**4 180 266,00****Pour information :**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 175 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)
---	---------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	12 500,00	202 668,88	75 000,00	75 000,00	277 668,88
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	384,62	276 010,00	276 010,00	276 394,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	759 850,00	1 041 236,81	453 989,69	453 989,69	1 495 226,50
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	837 350,00	1 244 290,31	804 999,69	804 999,69	2 049 290,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	195 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	195 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 032 350,00	1 244 290,31	1 174 999,69	1 174 999,69	2 419 290,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	215 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	215 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
	TOTAL	1 247 350,00	1 244 290,31	1 624 999,69	1 624 999,69	2 869 290,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 290,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	390 000,00	1 170 935,00	0,00	0,00	1 170 935,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	520 000,00	1 170 935,00	0,00	0,00	1 170 935,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	324 714,84	0,00	25 350,00	25 350,00	25 350,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	324 714,84	0,00	25 350,00	25 350,00	25 350,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		844 714,84	1 170 935,00	25 350,00	25 350,00	1 196 285,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	237 350,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	490 000,00		625 000,00	625 000,00	625 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		727 350,00		1 625 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
TOTAL		1 572 064,84	1 170 935,00	1 650 350,00	1 650 350,00	2 821 285,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	48 005,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 290,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 175 000,00
---	---------------------

- **Délibération n° 2026-02-12-046**

Orne Habitat : demande d'une garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 40 logements situés à L'Aigle, Bâtiments Rimbaud/Verlaine

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, informe les membres du Conseil avoir reçu de Orne Habitat une demande de garantie, à hauteur de 50% pour un prêt d'un montant de 980 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, nécessaire au financement du programme de réhabilitation de 40 logements situés à L'Aigle, « Bâtiments Rimbaud/Verlaine ».

Une garantie équivalente a été sollicitée auprès du Conseil départemental.

Les caractéristiques du prêt, objet de la garantie sont les suivantes :

Le prêt est constitué de deux lignes :

- Ligne de prêt n° 1 – Prêt PAM - Ecoprêt

Durée : 30 ans

Montant : 460 000 €

Taux : Variable – Livret A – 0,25 %

- Ligne de prêt n°2 – Prêt PAM

Durée : 30 ans

Montant : 520 000 €

Taux : Variable – Livret A + 0,6 %

Pour rappel, le cadre qui s'impose aux collectivités en matière de garantie d'emprunt est le suivant :

Plafonnement pour la collectivité :

- Une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.
- Le montant total des annuités d'emprunt garanties ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ou de l'établissement ne peut excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement.

Plafonnement par bénéficiaire :

- Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti.

Division du risque :

- La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %. Un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités.
- La quotité maximale peut être portée à 80 % pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L-300-1 à L 300-4 du Code de l'urbanisme.
- Cette disposition limitant le montant maximum de la garantie accordée n'est pas applicable aux organismes d'intérêt général.

Ces ratios prudentiels ne s'appliquent cependant pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

Il est précisé que la totalité des annuités de la collectivité (emprunts garantis dont cette nouvelle demande et emprunts en propre) représente 9,92 % des recettes réelles de fonctionnement pour un plafond de 50 %

- Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 2305 du Code civil ;
- Vu le projet de Contrat de Prêt N° 180405 entre l'Office Public de l'Habitat de l'Orne et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Considérant la demande de garantie d'emprunt nécessaire au financement du programme de réhabilitation de 40 logements situés à L'Aigle, « Bâtiments Rimbaud/Verlaine »
- Considérant les ratios prudentiels de la collectivité, qui se situent en dessous des plafonds fixés par la réglementation

Monsieur VAN-HOORNE ne prend pas part au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de CC DES PAYS DE L'AIGLE accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 980 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 180 405 constitué de 2 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 490 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	47

VOTE : UNANIMITÉ

Orne Habitat : demande d'une garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 4 logements situés à Moulins-la-Marche, Immeuble Langlois

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, informe les membres du Conseil avoir reçu de Orne Habitat une demande de garantie, à hauteur de 50% pour un prêt d'un montant de 327 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, nécessaire au financement du programme de réhabilitation de 4 logements situés à Moulins-la-Marche, « immeuble Langlois »

Une garantie équivalente a été sollicitée auprès du Conseil départemental.

Les caractéristiques du prêt, objet de la garantie sont les suivantes :

Le prêt est constitué de deux lignes :

- Ligne de prêt n°1 – Prêt PAM

Durée : 30 ans

Montant : 225 000 €

Taux : Variable – Livret A + 0,6 %

- Ligne de prêt n° 2 – Prêt PAM - Ecoprêt

Durée : 30 ans

Montant : 102 000 €

Taux : Variable – Livret A – 0,25 %

Pour rappel, le cadre qui s'impose aux collectivités en matière de garantie d'emprunt est le suivant :

Plafonnement pour la collectivité :

- Une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.
- Le montant total des annuités d'emprunt garanties ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ou de l'établissement ne peut excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement.

Plafonnement par bénéficiaire :

Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti.

Division du risque :

- La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %. Un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités.
- La quotité maximale peut être portée à 80 % pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L-300-1 à L 300-4 du Code de l'urbanisme.
- Cette disposition limitant le montant maximum de la garantie accordée n'est pas applicable aux organismes d'intérêt général.

Ces ratios prudentiels ne s'appliquent cependant pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

Il est précisé que la totalité des annuités de la collectivité (emprunts garantis, dont cette nouvelle demande et emprunts en propre) représente 9,92 % des recettes réelles de fonctionnement pour un plafond de 50 %.

- Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 2305 du Code civil ;
- Vu le projet de Contrat de Prêt N° 180402 entre l'Office Public de l'Habitat de l'Orne et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Considérant la demande de garantie d'emprunt nécessaire au financement du programme de réhabilitation de 4 logements situés à Moulins-la-Marche « Immeuble Langlois »
- Considérant les ratios prudentiels de la collectivité, qui se situent en dessous des plafonds fixés par la réglementation

Monsieur VAN-HOORNE ne prend pas part au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de CC DES PAYS DE L'AIGLE accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 327 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 180402 constitué de 2 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 163 500 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	47

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-048**

Demande de fonds de concours pour l'extension du PSLA de Moulins la Marche

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Conseil que l'article L.5214-16-V du Code général des collectivités territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés et ce afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

La Communauté de Communes a décidé de réaliser une extension du PSLA de Moulins-la-Marche ceci afin de créer un nouveau cabinet pour y installer le médecin qui occupe provisoirement la salle de réunion.

Le coût de cette opération est établi au stade PRO à 220 445 € H.T. Par délibération en date du 14 novembre 2024, le Conseil communautaire avait approuvé un plan de financement prévoyant un fonds de concours des communes du secteur de Moulins-la-Marche.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 V ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle incluant les communes de Moulins-la-Marche, Bonsmoulins, Bonnefoi, Brethel, Fay, La Ferrière au Doyen, Le Menil Bérard, Les Genettes et Mahéru comme faisant partie de ses communes membres ;
- Vu la délibération n° 2024-11-14-206 du Conseil communautaire en date du 14 novembre 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'extension du PSLA de Moulins-la-Marche ;
- Considérant que la Communauté de Communes souhaite réaliser une extension du PSLA de Moulins-la-Marche et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours aux communes de Moulins-la-Marche, Bonsmoulins, Bonnefoi, Brethel, Fay, La Ferrière au Doyen, Le Menil Bérard, Les Genettes et Mahéru ;
- Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-après :

DEPENSES	en € HT
<i>Etude géotechnique</i>	3 000 €
<i>Etude thermique</i>	6 000 €
Etudes et diagnostics	9 000 €
Concessionnaires	- €
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	24 069 €
<i>Contrôleur technique</i>	5 000 €
<i>SPS</i>	4 000 €
<i>Architecte</i>	2 800 €
Honoraires	35 869 €
Conduite d'opération	- €
<i>Travaux</i>	143 590 €
<i>Signalétique</i>	1 000 €
<i>Sécurité incendie</i>	1 000 €
<i>Espaces verts</i>	1 500 €
<i>Fluides</i>	1 000 €
Estimation travaux	148 090 €
Aléas et révision de prix	22 214 €
<i>Assurance dommage ouvrages</i>	2 073 €
<i>Frais de publicité (marchés)</i>	600 €
<i>Taxe d'aménagement</i>	1 100 €
<i>Autres frais</i>	1 500 €
Frais divers	5 273 €
TOTAL DEPENSES	220 445 €
RECETTES	
Etat (DETR / DSIL)	- €
LEADER	54 563 €
TOTAL subvention	54 563 €
Reste à charge	165 882 €
Participation des communes du secteur de Moulins la Marche	82 941 €
Autofinancement prévisionnel	82 941 €

Gilbert Matelot : Aux Genettes, le principe de la participation au financement a été voté. J'ai été informé que deux personnes des Genettes ont voulu prendre un rendez-vous au Pôle de santé la semaine dernière. On leur a répondu que la commune des Genettes était hors secteur. J'ai appelé moi-même hier. On ne m'a proposé aucun rendez-vous pour 2026 et renvoyé sur le Médicobus ou le 15.

Jean Sellier : C'est un problème global. Sur le territoire de la CDC, 800 personnes n'ont pas de médecin traitant.

Gilbert Matelot : Il y a un message à faire passer pour que les populations des communes qui financent puissent avoir un rendez-vous.

Fabrice Gloria : Ça n'est pas du tout la politique des médecins mais un problème de gestion du secrétariat, qui est sous la responsabilité des médecins, pas des élus. Des patients viennent de secteurs hors CDC, il n'y a pas de filtre. Mais les agendas se sont beaucoup remplis, il est difficile d'avoir des rendez-vous.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de demander aux communes suivantes un fonds de concours d'un montant maximal comme indiqué ci-dessous :

	Habitants au 1er janvier 2026 - Pop Totale	Fonds de concours maximum
Moulins-la-Marche	726	50 316 €
Bonsmoulins	235	5 875 €
Bonnefoi	192	4 800 €
Brethel	138	3 450 €
Fay	69	1 725 €
La Ferrière au Doyen	159	3 975 €
Le Menil Bérard	67	1 675 €
Les Genettes	161	4 025 €
Mahéru	284	7 100 €
Total	2 031	82 941 €

en vue de participer au financement de l'extension du PSLA de Moulins-la-Marche

- **DIT** que le montant définitif des fonds de concours sera arrêté sur la base du bilan financier définitif
- **DIT** que le fonds de concours sera versé en une fois sur appel de la Communauté de Communes, après réception des travaux, objet du fonds de concours
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent à ces demandes

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-049**

Avenant n° 1 à la concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du cinéma 3 salles – Risle en Scène

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a signé le 10 mars 2020 avec Nord-Ouest Exploitation Cinémas SAS (NOE Cinémas) un contrat de concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du complexe culturel Risle en Scène constitué de 3 salles.

Ce contrat devait prendre effet à l'issue des travaux dont la Communauté de Communes assurait la maîtrise d'ouvrage. En concertation avec la Ville de L'Aigle, qui assurait jusqu'alors la gestion de la salle de spectacles (dite « salle Verdun »), et dans le cadre des échanges menés au sein de la Communauté de Communes avec les communes membres, il a été convenu d'inclure la salle de spectacles dans le périmètre du contrat de concession et de fixer les obligations de l'exploitant sur la base des hypothèses d'utilisation alors retenues, à savoir la mise à disposition de la grande salle de spectacles pour 100 jours par an.

Ainsi, outre la projection de films, le contrat prévoit la mise à disposition, pour la Communauté de Communes et ses communes membres, de la grande salle pour l'organisation de la saison culturelle et les manifestations de l'école de musique, dans une limite comprise entre 80 et 120 jours par an.

Le compte prévisionnel d'exploitation prévoyait la constitution par l'Exploitant d'une provision annuelle de 35 000 € HT (valeur 2020) pour couvrir les investissements de renouvellement du matériel scénique et 12 000 € HT (valeur 2020) pour couvrir les frais d'entretien et de maintenance de ce matériel.

Ces frais devaient être couverts par les recettes issues des réservations prévues dans le cadre du compte d'exploitation prévisionnel, sur la base de 100 jours par an, à raison d'un tarif de location et d'un forfait pour l'entretien, la maintenance et le renouvellement du matériel scénique, forfait fixé ainsi à 470 € HT par jour de location (valeur 2020).

Le contrat prévoit également en annexe 18 une convention tripartite entre la Communauté de Communes, l'Exploitant et la Ville pour fixer les modalités de mise à disposition de la grande salle à la Ville de L'Aigle.

A la suite de la livraison de l'équipement intercommunal, le contrat a pris effet le 12 septembre 2023 pour cinq ans, sans que la convention de mise à disposition prévue n'ait été signée par l'ensemble des parties à cette date.

En 2025, après deux exercices comptables, il est constaté que la Ville de L'Aigle a réservé la salle de spectacles dans des proportions inférieures aux prévisions figurant au contrat, avec une moyenne de 25 jours par an (22 jours en 2024-2025).

Il en résulte un solde net de charges non couvertes par les recettes de location pour l'Exploitant, évalué à 64 199 € HT pour les deux premiers exercices, 2023/2024 et 2024/2025.

L'article 18.2.1 « modalités de mise à disposition » prévoit que « dans le cas où le volume de mise à disposition devrait évoluer, à la hausse ou à la baisse, en dehors du cadre contractuel, les parties se concertent pour procéder au réexamen et trouver un accord, dans un délai de deux (2) mois à compter de la saisine. Ce point fait l'objet d'échanges entre la Collectivité et l'Exploitant et est entériné par la conclusion d'un avenant au contrat ».

Par courrier du 30 janvier 2024, l'Exploitant alertait la Collectivité sur le manque à gagner du fait du faible nombre de location de la salle par rapport aux prévisions du contrat. Il demandait donc un réexamen de cette disposition.

Aussi, les Parties ont convenu de se réunir afin de rétablir l'équilibre économique du contrat initialement défini sur la base d'hypothèses établies antérieurement à l'entrée en exploitation effective de l'équipement, et d'adapter les modalités de mise à disposition de la salle de spectacles.

Elles ont notamment convenu de modifier :

- Les modalités de mise à disposition de la salle de spectacles, en supprimant notamment l'engagement de la Ville de L'Aigle sur un minimum de jours de location prévu à l'article 18.2.1 ;
- La provision pour le renouvellement du matériel scénique, prévue à l'article 26 du Contrat.

De même, le contrat ayant été signé trois ans avant son entrée en vigueur, les Parties ont convenu de procéder à une mise à jour de certaines clauses du contrat, sans que cette mise à jour n'implique de modification substantielle du contrat conformément aux dispositions des articles L.3135-1 du Code de la commande publique.

Ces mises à jour portent notamment sur la révision des tarifs (valeurs des indices et date de révision) et la part de films diffusés en version originale (VO), qui passerait de 10 % à 5 % du nombre de séances, afin d'adapter l'offre à la demande du public local, au regard de la programmation.

Jean Sellier : Le cinéma fonctionne mais la grande salle est sous employée. Il faut trouver des solutions pour augmenter le nombre de jours de location. Il faudrait accroître la programmation culturelle et peut-être revoir le prix des billets qui est très bas, pour trouver un équilibre budgétaire.

Didier Cousin ? : Dans la délégation de service public, l'obligation pour le délégataire de constituer une provision de 35 000 euros était prévue pour couvrir le renouvellement des équipements scéniques. Or, sur les deux années d'exercice, il y a eu 25 et 22 séances retenues par la Ville, donc la provision n'a pas pu être constituée.

Philippe Croteau : Quel est le coût de la location pour un spectacle ?

Jean Sellier : Cela dépend du jour de la semaine. Le coût est entre 1000 et 1500 euros de location plus 470 euros de maintenance et de renouvellement du matériel. Souvent, pour l'installation, il faut louer une journée supplémentaire.

Philippe Van-Hoorne : Par rapport à la salle Verdun, le coût pour la ville est de 200 000 à 250 000 euros supplémentaires de frais de fonctionnement, pour le même nombre de manifestations, ce qui n'est évidemment plus tenable. Concernant l'amortissement du matériel et les contrats de maintenance, la Ville honore ses engagements, malgré la non utilisation mais cela ne peut pas perdurer.

Jean-Guy Grandin : Qui prend en charge les 70 jours qui ne sont pas loués ?

Jean Sellier : La fréquentation du cinéma permet d'étaler une partie du problème mais à terme, il faut se poser la question.

Jean-Guy Grandin : Peut-être la salle peut-elle se louer hors spectacle, avec des groupes, des séminaires

- Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L.3135-1 ;
- Vu la délibération n° 2020-02-20-032 du Conseil communautaire en date du 20 février 2020 portant attribution de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma ;
- Vu le contrat de concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du cinéma 3 salles conclu avec NOE Cinémas le 10 mars 2020 ;
- Considérant que le volume de jours mis à disposition de la ville de L'Aigle a évolué ;
- Considérant qu'il y a lieu de revoir certaines clauses du contrat sans modification substantielle ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention tripartite, annexe 18 du contrat de concession de service public sous forme d'affermage pour la gestion et l'exploitation du cinéma 3 salles
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au contrat de concession
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 et la convention tripartite s'y rapportant

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-050**

Subvention à l'association Union Vélocipédique de Rai – Aube

Madame HELLEUX, Vice-présidente déléguée au Scolaire, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 600 € de l'Union Vélocipédique de Rai – Aube pour l'année 2026.

Cette association intervient bénévolement au sein de différentes écoles du territoire pour préparer les élèves au passage du « permis vélo ». La subvention demandée correspond au montant des frais de déplacements de l'animateur qui dispense le « savoir rouler à vélo » aux élèves.

De plus, au titre de l'année 2026, l'association Union Vélocipédique est partie prenante pour assister les animateurs du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Mazeline dans le cadre d'un atelier de rénovation de vélos.

- Vu l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 600 € à l'Union Vélocipédique de Rai – Aube pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-051**

Subvention à l'association Fête des Potiers

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 1 300 € de l'association « Fête des Potiers » pour l'organisation de la Fête des Potiers 2026 qui aura lieu les 25 et 26 juillet ainsi qu'une aide logistique :

- Mise à disposition d'un camion-benne avec remorque et chauffeur pour le transport de matériel

Ce sera la 35^e édition de la Fête des Potiers à Moulins-la-Marche : 10 000 visiteurs attendus, potiers céramistes professionnels de toute la France, un village artisans autres (travail du bois, du verre, de la pierre, du fer, etc.).

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 1 300 € à l'association « Fête des Potiers » pour l'organisation de la 35^e édition de leur manifestation annuelle,
- **OCTROIE** une aide logistique et matérielle pour l'organisation de la Fête des Potiers :
 - Mise à disposition d'un camion-benne avec remorque et chauffeur pour le transport de matériel
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : 48 POUR
1 ABSTENTION (Jean-Luc NOUAIL)

- **Délibération n° 2026-02-12-052**

Subvention à l'association Super Biches

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 15 000 € pour le fonctionnement de l'association Super Biches pour mettre en œuvre les projets suivants :

- Le Biches Club et club des faons : Accompagner l'émancipation des professionnelles émergentes de la musique et valoriser ces métiers notamment auprès des jeunes,
- Le Biches Festival : Découvrir et promouvoir la nouvelle scène française et francophone,
- Les Audacieuses : Renforcer les liens entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire du territoire.

L'association a pour objet l'organisation d'évènements (festival, concerts, ateliers, rencontres diverses) et pour vocation de promouvoir la musique actuelle dans l'Orne, en région Normandie.

L'association organise une nouvelle édition du Biches Festival, les 12, 13 et 14 juin 2026. Un festival de musiques au milieu de la nature avec une programmation musicale pop, rock, électro, des animations artistiques et sportives autour d'ateliers pour toute la famille. Pour l'organisation de ce festival, il est demandé la mise à disposition de la Ferme de Rai ainsi qu'une aide logistique pour déposer et reprendre le matériel emprunté localement.

Ce festival en sera à sa 11^e édition et sera un véritable temps fort d'attractivité du territoire, avec pour ambition de s'inscrire durablement comme un rendez-vous Ornaïen annuel de référence.

Le Biches Festival accueille 6 000 festivaliers consommant localement venant de toute la France, de nombreux artistes live, une programmation de qualité focalisée sur la promotion de la scène émergente.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 11 000 € à l'association Super Biches
- **DÉCIDE** la mise à disposition du site de la Ferme de Rai et d'apporter une aide logistique pour la livraison et l'enlèvement du matériel emprunté localement dans le cadre de l'organisation de la 11^e édition du Biches Festival les 12, 13 et 14 juin 2026.

- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : 48 POUR
1 CONTRE (Jean-Luc NOUAIL)

• **Délibération n° 2026-02-12-053**

Subvention à l'association Culture Patrimoine en Pays d'Ouche

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de fonctionnement de 500 € de l'association Culture Patrimoine en Pays d'Ouche pour leur exposition annuelle.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 500 € à l'association Culture Patrimoine en Pays d'Ouche pour son exposition 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-054**

Subvention à l'association CAF Ris! Adventure

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 2 500 € de l'association CAF Ris! Adventure pour l'organisation de la course d'obstacles « Mud'Ouche » le 8 mai 2026, ainsi que la mise à disposition des propriétés de la Ferme de Rai et de l'étang La Croix Lamirault.

L'association propose des activités sportives de pleine nature, organise des stages et séjours sportifs, et organise des manifestations sportives.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 2 000 € à l'association CAF Risl'Adventure pour l'organisation de la course d'obstacles « Mud'Ouche »
- **OCTROIE** la mise à disposition des sites de la Ferme de Rai et de l'étang La Croix Lamirault
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-055**

Demande de subvention de l'association Animation Village Fertois

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 2 000 € de l'association « Animation Village Fertois » (AVF) pour l'organisation du Festi Music 2026.

Dans le cadre de la Fête de la Musique, l'association « Animation Village Fertois » propose depuis quelques années un événement majeur pour l'attractivité du territoire organisé autour de différents concerts.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 1 000 € à l'association « Animation Village Fertois » pour l'organisation du Festi Music 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-056**

Subvention à l'association La Classe

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 2 000 € de l'association « La Classe » de Saint Hilaire sur Rille pour l'année 2026.

La Classe est une association qui propose tous les mois des concerts professionnels, des soirées contes, etc. accessibles à tous et constitue une offre culturelle importante en zone rurale qu'il convient de soutenir.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 1 500 € à l'association « La Classe » pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-057**

Subvention à l'association Sur les Chemins de l'Abbaye de Saint-Evrout en Ouche

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 500 € de l'association Sur les Chemins de l'Abbaye de Saint-Evrout en Ouche pour l'année 2025.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Monsieur HAREL ne prend pas part au vote.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une d'une subvention de 500 € à l'association Sur les Chemins de l'Abbaye de Saint-Evroult en Ouche pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	48

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-058**

Subvention à l'association TFT Label

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 2 500 € de l'association TFT Label pour l'année 2026.

Véritable label, le TFT a pour but l'organisation de concerts et l'accompagnement des artistes régionaux. En 2026, l'association prévoit l'organisation de concerts sur le territoire de la CdC. L'association est actuellement en période de restructuration : mise en place de groupes de travail, définition des places de chacun-es suite à l'arrivée de nouvelles personnes, nouvelles actions et réflexions autour du modèle associatif. Une administratrice / coordinatrice a été recrutée en janvier 2025 afin de prendre le relai du travail bénévole.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 1 000 € à l'association TFT Label pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-059**

Subvention à l'association Du bien-être plein la tête

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 500 € de l'association Du bien-être plein la tête pour l'année 2026.

L'association, créée en 2021, a pour objet de promouvoir le bien-être à travers différentes disciplines notamment la création ou l'organisation de spectacles vivants (pièces de théâtre, concerts, récitals, spectacles poétiques, etc.), d'ateliers d'écriture, d'animation de clubs de lecture.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 400 € à l'association Du bien être plein la tête pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-060**

Subvention à l'association La Grande Nef

Monsieur DELAVALLÉE, Vice-président délégué au Tourisme et à la Présence Culturelle, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 1 000 € de l'association La grande Nef pour l'année 2026.

Cette association culturelle, créée en 2020, organise des spectacles vivants et des événements mettant en avant l'artisanat local et l'artisanat d'art.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 300 € à l'association La Grande nef pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-061**

Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre Petites Villes de Demain

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que la convention cadre petites villes de demain (PVD) valant avenant à l'opération de revitalisation de territoire (ORT) de la CdC des Pays de L'Aigle, conclue le 3 juin 2023, fixe les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation de territoire et du programme PVD, afin de revitaliser le centre-ville de la commune de L'Aigle.

L'échéance de la convention est fixée au 31 mars 2026.

Par courrier en date du 6 janvier 2026, Monsieur le Préfet annonce la prolongation du programme PVD et le financement du chef de projet par l'Etat à hauteur de 75 % jusqu'au 31 décembre 2026.

Afin d'officialiser ou non cette prolongation sur le territoire, les services de l'Etat demandent un positionnement sur les deux points suivants :

- Pour la date de fin d'engagement au sein du programme PVD, la CdC et la commune de L'Aigle peuvent envisager une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026, ce qui induit une prise en charge financière du chef de projet par l'Etat à hauteur de 75 %, le chef de projet actuel étant en poste jusqu'au 25 juin 2026,
- Pour l'opération de revitalisation des territoires, deux possibilités pour fixer la date de fin sont proposées, soit un alignement sur la date de fin d'engagement PVD, soit un engagement au-delà du 31 décembre 2026.

Ces choix doivent être validés par délibération du Conseil municipal de L'Aigle et du Conseil communautaire de la CdC.

Un comité de pilotage s'est réuni le 12 janvier dernier et a confirmé la poursuite du programme d'actions qui se décompose en 6 axes :

Plan d'actions PVD : avenant au plan d'actions ORT (traduction opérationnelle du projet de territoire)
Axe 1 : Procéder au renouvellement urbain du centre-ville de L'Aigle en proposant une offre d'habitat attractive (5 fiches-action)
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré (5 fiches-action)
Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions (3 fiches-action)
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public afin de réveiller la beauté de la ville (6 fiches-action)
Axe 5 : Favoriser l'accès aux équipements, aux services publics et à une offre culturelle diversifiée (6 fiches-action)
Axe 6 : S'engager dans une dynamique collective de transitions sur le territoire aiglon (3 fiches-action)

Le COPIL a décidé l'ajout d'une nouvelle action, soit l'animation et le suivi du repérage des friches urbaines et rurales qui avait été effectué par l'établissement public foncier de Normandie (EPFN).

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, le COPIL a validé :

- la prorogation de la durée de validité de la convention cadre PVD, valant ORT, soit le 31 décembre 2026,
- un engagement de l'ORT jusqu'au 31/12/2029.

Cette prolongation de la durée de validité permettrait ainsi aux collectivités, CdC des Pays de L'Aigle et commune de L'Aigle, d'accéder au financement du poste de Chef de Projet PVD. Le financement du poste du chef de projet serait maintenu à hauteur de 75 %, jusqu'au 31 décembre 2026, dans la limite de 45 000 € avec une subvention à hauteur de 25 % de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) / et de la Banque des Territoires (BDT) et de 50 % de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)).

L'ORT présente également plusieurs intérêts tels que :

- le dispositif Denormandie dans l'ancien qui est un dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur des logements (réduction d'impôts),
- la simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville (exemption d'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié dans la convention ORT),
- la limitation du développement des grands commerces en périphérie des villes (possibilité pour le Préfet de suspendre « au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de nouveaux projets commerciaux en périphérie),
- l'ORT a permis l'institution du Droit de préemption urbain (DPU) renforcé, décidé lors du Conseil communautaire du 15/10/2020.

Ainsi, il paraît nécessaire, notamment pour la préservation du commerce du centre-ville de L'Aigle, de fixer la date de fin de l'ORT au 31 décembre 2029.

L'avenant n°2 précise l'engagement des collectivités et de l'Etat sur ces dates de fin des conventions.

- Vu la convention ORT signée le 20/12/2019 ;
- Vu la convention d'adhésion PVD signée le 25/05/2021 avec l'Etat, la Région, le Département, la Commune de L'Aigle ;
- Vu la délibération n° 2023-02-09-023 approuvant les dispositions de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant avenant à l'ORT signée le 20/12/2019 ;
- Vu la convention cadre PVD valant avenant à l'ORT signée le 3 juin 2023 ;
- Considérant que le financement du poste du chef de projet est maintenu à hauteur de 75 %, jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Considérant l'intérêt pour le territoire intercommunal et sa ville pôle, L'Aigle, de continuer à s'engager dans ce programme d'actions PVD jusqu'au 31/12/2026 et pour les raisons indiquées ci-dessus, et de poursuivre l'ORT jusqu'au 31/12/2029 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant avenant à l'Opération de Revitalisation de Territoire qui précise la date de fin d'engagement de la convention PVD au 31/12/2026 et l'ORT au 31/12/2029
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant n° 2, à solliciter les financements du chef de projet PVD jusqu'au terme de la convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-062**

Approbation du plan de financement prévisionnel et de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de L'Aigle et la CdC concernant la démolition de l'école La Ribambelle à La Madeleine

Monsieur Le Président rappelle que le Conseil avait approuvé, le 15/10/2020, la convention ANRU et son bilan financier prévisionnel et qu'il avait été convenu de présenter et de faire approuver par le Conseil le contenu et le plan de financement de chaque sous-opération.

Le programme inscrit dans la convention ANRU prévoit la démolition de l'école La Ribambelle et la mise à disposition de ce terrain par la ville de L'Aigle à Orne Habitat qui y construira 13 logements sociaux.

Le calendrier prévisionnel de cette opération est le suivant :

- En cours : désignation de la maîtrise d'œuvre de la démolition
- De juillet à septembre 2026 : déménagement des classes à l'école Victor Hugo
- Octobre 2026 : début de la démolition de l'école
- Mars 2027 : libération du foncier pour Orne Habitat
- Avril 2028 : début des travaux de construction des 13 logements Orne Habitat

Bilan financier prévisionnel de l'opération

Sur la base des éléments connus à ce jour, le plan de financement prévisionnel de l'opération présente l'équilibre suivant, sur la base du chiffrage au stade « étude de faisabilité » et des niveaux de subventions qui seront sollicitées.

Il est important de rappeler qu'une partie des financements de cette sous-opération ont été inscrits dans la convention, cosignée par les partenaires de l'opération NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) du quartier de La Madeleine.

DEPENSES	en € TTC	Part CDC (TTC)	Montant à refacturer à Ville de L'Aigle - TTC
<i>études et diagnostics</i>	12 000 €	6 000 €	6 000 €
<i>détection réseaux</i>	6 000 €	3 000 €	3 000 €
Etudes et diagnostics	18 000 €	9 000 €	9 000 €
Concessionnaires	42 000 €	21 000 €	21 000 €
<i>Honoraires SPS</i>	1 512 €	756 €	756 €
<i>Honoraires Maîtrise d'œuvre</i>	14 969 €	7 484 €	7 484 €
<i>Géomètre</i>	4 800 €	2 400 €	2 400 €
<i>Autres honoraires</i>	2 128 €	1 064 €	1 064 €
Honoraires	23 408 €	11 704 €	11 704 €
Conduite d'opération	13 260 €	6 630 €	6 630 €
Estimation travaux	151 200 €	75 600 €	75 600 €
Aléas et révision de prix	30 240 €	15 120 €	15 120 €
Frais divers	2 400 €	1 200 €	1 200 €
TOTAL DEPENSES	280 509 €	140 254 €	140 254 €
RECETTES			
ETAT - Fonds vert	70 127 €	35 064 €	35 064 €
TOTAL subventions	70 127 €	35 064 €	35 064 €
FCTVA			
TOTAL recettes	70 127 €	35 064 €	35 064 €
Autofinancement	210 382 €	105 191 €	105 191 €

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de L'Aigle et la CdC

Cette convention de délégation de maîtrise d'ouvrage établit les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes, dans la mesure où il a été convenu une prise en charge de la moitié du coût de cette opération par chacune des collectivités.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine ;
- Vu la délibération n° 2020-10-15-168 du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 portant approbation de la convention cadre entre la communauté de communes des Pays de L'Aigle et la ville de L'Aigle pour la réalisation du programme de renouvellement urbain du Quartier de la Madeleine ;
- Vu la délibération n° 2022-05-19-116 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 approuvant l'avenant 1 à la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine ;
- Vu la délibération n° 2024-02-15-024 du Conseil communautaire en date du 15 février 2024 approuvant l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine ;
- Considérant qu'il convient d'approuver le bilan d'opération pour solliciter les subventions et refacturer à la commune de L'Aigle 50 % du coût de cette opération après octroi des subventions ;

Fabrice Gloria : On démolit un bien de la ville de L'Aigle aux frais de la CdC.

Jean Sellier : Parce que c'est dans l'opération ANRU.

Isabelle Clouché : Concernant cette opération de démolition, il semble prévu que la directrice et les trois enseignants passent au mouvement, c'est-à-dire qu'ils pourraient être affectés à l'autre bout du département.

Jean Sellier : Ça a été la même chose à Glos, à Aube quand une classe a été fermée.

Isabelle Clouché : Au départ, il s'agissait de ne fermer aucune classe.

Jean Sellier : C'est au Directeur académique des services de l'éducation nationale qu'il faut s'adresser. On n'a pas intérêt à perdre ces enseignants.

Isabelle Clouché : Les enseignants ont reçu une réponse un peu encourageante du DASEN.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération de démolition de l'école La Ribambelle dont le montant s'élève à 280 509 € TTC, aléas et révisions de prix compris
- **APPROUVE** la convention, ci-annexée, de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de L'Aigle pour cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la Communauté de Communes pour le renouvellement urbain du quartier de la Madeleine à L'Aigle, à lancer la consultation pour les marchés d'études et de travaux de la démolition
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires à la démolition de l'école et à signer les conventions en résultant

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : 43 POUR

3 CONTRE (Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL)

3 ABSTENTIONS (Jean-Guy GRANDIN et son pouvoir, Odile VANDEWALLE)

• **Délibération n° 2026-02-12-063**

Approbation du projet de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Conseil que par arrêté n° A2025-09-30-016 en date du 30 septembre 2025, il a été prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Celle-ci a pour objet de corriger deux erreurs matérielles, consistant à modifier sur le règlement graphique les périmètres de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de La Frémondrière sur les communes de L'Aigle et de Saint Ouen sur Iton et du lotissement communal « Les Maisons PROVOST II » sur la commune de Rai, qui ont été reportées de manière partielle.

Par ailleurs, par délibération en date du 9 octobre 2025, le Conseil communautaire a fixé les modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n°1 du PLUi-H.

Avant sa mise à disposition du public, conformément à l'article L153-40 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifié a été notifié aux personnes publiques associées afin que celles-ci puissent émettre leurs remarques sur le projet.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi-H a ensuite été mis à disposition du public du 17 novembre au 17 décembre 2025, au siège de la CdC ainsi que dans les mairies de L'Aigle, Rai et Saint Ouen sur Iton. Les pièces du dossier étaient également consultables par voie électronique sur le site internet de la CdC.

Au moins huit jours avant sa mise à disposition, l'information du public du public a été assurée par voie de presse dans le journal Le Réveil Normand, ainsi que par voie d'affichage au siège de la CdC et dans les communes de L'Aigle, Rai et Saint Ouen sur Iton.

Pendant cette période de mise à disposition du public, le public a pu consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, et également par voie postale ou courrier électronique à l'attention du service urbanisme.

Une seule remarque a été émise. Il s'agit d'une demande de création d'un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) sur la commune de Saint Martin d'Ecublei. Une réponse a été apportée en date du 9 décembre précisant que cette requête n'est pas en lien avec l'objet de la modification simplifiée n°1. Cette demande pourra toutefois être examinée dans le cadre d'une prochaine procédure d'évolution du document d'urbanisme.

A la suite de la notification du dossier, la Chambre d'Agriculture de l'Orne, la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie, le PETR Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche, et la SNCF ont émis un avis favorable sur le dossier. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Département, la Préfecture et la Région n'ont pas émis d'avis.

Pièces du dossier de la modification n°1 du PLUi-H soumises à l'approbation :

- Notice de présentation de la modification simplifiée n°1 du PLUi-H
- Le règlement graphique du PLUi-H également modifié afin de reporter la modification du zonage
- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Fernand Michaux reprenant le périmètre de la ZAC de la Frémondrière.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-36 et suivants, les articles L153-45 et suivants et R153-20 et suivants ;
- Vu les statuts et compétences de la CdC des Pays de L'Aigle ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUiH) approuvé par délibération n° 2024-09-26-177 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2024 ;
- Vu l'arrêté du Président n°A2025-09-30-016 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUiH ;
- Vu la délibération n°2025-10-09-196 du Conseil communautaire fixant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°1 du PLUi-H ;
- Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de l'Orne en date du 24/10/25 ;
- Vu l'avis favorable de la CCI Portes de Normandie en date du 31/10/25 ;
- Vu l'avis favorable du PETR Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche en date du 5/11/25 ;
- Vu l'avis favorable de la SNCF en date du 26/11/25 ;
- Considérant le projet de PLUi-H modifié constitué de la notice explicative comportant les justifications des évolutions du PLUi-H réalisées dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLUi-H, le règlement graphique et l'OAP Fernand Michaux modifiés ;
- Considérant le bilan de la concertation et les avis favorables au projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi-H ;
- Considérant que le PLUi-H modifié tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de modification simplifiée N°1 du PLUi-H tel qu'annexé à la présente délibération
- **DIT** qu'en vertu de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme, le PLUi-H modifié et la présente délibération seront publiés sur le Géoportail de l'urbanisme accompagnés de ses annexes
- **DIT** que la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la CdC des Pays de L'Aigle ainsi que dans les mairies de L'Aigle, Rai et Saint Ouen sur Iton et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le Département

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : 48 POUR
1 ABSTENTION (Franck GAULTIER)

- **Délibération n° 2026-02-12-064**

Approbation d'un nouveau bilan d'opération de la réhabilitation du Pôle Animation Sociale à La Madeleine

Monsieur Le Président rappelle que le Conseil avait approuvé, le 27/06/2024, le plan de financement prévisionnel de la réhabilitation du Pôle Animation Sociale (PAS) à la Madeleine et autorisait la SHEMA, mandataire à lancer les marchés d'études et de travaux relatifs à cette opération.

Bilan financier prévisionnel de l'opération

Il convient de mettre à jour le bilan d'opération, dans la mesure où le coût total de l'opération, après études et analyses des appels d'offres, est supérieur à la première évaluation.

En contrepartie le montant de subvention obtenue est supérieur au montant prévu initialement au budget

Bilan prévisionnel	Bilan d'opération initial	Nouveau bilan à approuver	Ecart Nouveau bilan // BP
DEPENSES	en € TTC	en € TTC	en € TTC
Etudes et diagnostics	48 000 €	7 248 €	-40 752 €
Honoraires	153 713 €	182 748 €	29 035 €
Conduite d'opération	48 720 €	48 720 €	0 €
Estimation travaux	1 137 830 €	1 416 000 €	278 170 €
Aléas	113 783 €	24 000 €	-89 783 €
Révision de prix	68 270 €	70 800 €	2 530 €
Estimation travaux yc aléas et révision de prix	1 319 883 €	1 510 800 €	190 917 €
Frais divers	45 936 €	45 805 €	-131 €
TOTAL DEPENSES	1 616 252 €	1 795 321 €	179 069 €
RECETTES			
Etat (DETR)	200 000 €	330 000 €	130 000 €
Region	304 500 €	304 500 €	0 €
CAF	90 000 €	90 000 €	0 €
Fonds vert	125 000 €	115 000 €	-10 000 €
TOTAL subventions	719 500 €	839 500 €	120 000 €
FCTVA	265 130 €	290 928 €	25 798 €
TOTAL recettes	984 630 €	1 130 428 €	145 798 €
Autofinancement	631 622 €	664 893 €	33 272 €
Taux d'autofinancement	39%	44%	

- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 approuvant la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-116 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 approuvant l'avenant 1 à la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2024-02-15-024 du Conseil communautaire en date du 15 février 2024 approuvant l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du Quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2024-06-27-145 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel de la réhabilitation du PAS à La Madeleine,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation du Pôle Animation Sociale dont le montant s'élève à 1 499 735 € HT soit 1 795 321€ TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à engager les marchés de travaux liés à cette opération

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-065**

Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des Pays de L'Aigle

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015, désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre, ces EPCI doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Enjeux et objectifs d'un Plan Climat Air Energie Territorial :

Le changement climatique impacte d'ores et déjà nos vies : notre santé, nos bâtiments, la biodiversité, nos activités économiques, nos loisirs, l'agriculture, etc.

Face à cela les territoires s'engagent notamment via les PCAET :

- Plan : Quel plan mettre en œuvre (stratégie, objectifs, actions, moyens) pour :
- Climat : Lutter contre les changements climatiques (réduire les émissions de gaz à effet de serre) et anticiper pour s'adapter à ces changements
- Air : Améliorer la qualité de l'air, réduire les polluants atmosphériques
- Energie : Réduire les consommations d'énergie, développer les énergies renouvelables et valoriser l'énergie de récupération
- Territorial : à l'échelle de la CdC

Le PCAET est un projet de développement durable. Il concerne tous les secteurs d'activités et a vocation à impliquer l'ensemble des acteurs publics et privés.

Contenu du Plan Climat Air Energie Territorial :

Le Plan Climat comprend 4 volets conformément à l'article R.229-51 du Code de l'environnement :

- Le diagnostic territorial
- La stratégie territoriale
- Le plan d'actions
- L'évaluation environnementale

La présente délibération a pour objet d'arrêter le projet de PCAET des Pays de L'Aigle.

Le diagnostic porte sur différentes thématiques et fait ressortir les enjeux suivants :

Sur les consommations d'énergies et émissions de gaz à effet de serre :

- La réduction des consommations d'énergies et des émissions
- La réduction de la facture énergétique
- La réduction de la dépendance du territoire aux importations d'énergies
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'amélioration de la qualité de l'air

Sur la production d'énergies renouvelables :

- L'identification et l'exploitation de tous les gisements disponibles
- La sécurisation de l'approvisionnement énergétique
- La création de valeur sur le territoire (activités économiques)
- L'implication de la population pour faciliter l'acceptation

Sur la séquestration carbone :

- La limitation du réchauffement climatique à +1,5°C et ses effets sur le territoire
- L'amélioration de la qualité/fertilité du sol
- L'amélioration de la qualité de l'air
- La préservation de la biodiversité

Sur la qualité de l'air (intérieur et extérieur) :

- Des enjeux sur la santé (impacts de la pollution de l'air)
- Des enjeux environnementaux (dégradation de la biodiversité)
- Des enjeux économiques (dégradation des bâtiments, baisse des rendements agricoles, etc.)

Sur la vulnérabilité au changement climatique / adaptation

- La limitation du réchauffement climatique
- La limitation des coûts sociaux et financiers liés aux phénomènes climatiques extrêmes
- L'incitation à opérer rapidement sa transition écologique (pour les collectivités et les acteurs du territoire)
- L'anticipation afin de rendre le territoire résilient au changement climatique (changement des pratiques agricoles, des modes de consommations des habitants, etc.).

Au regard du diagnostic et des enjeux en ressortant, une stratégie adaptée au territoire a été élaborée. Elle repose sur 5 axes :

AXE 1 – Doter la collectivité d'une organisation encourageant les pratiques de transition écologique

Objectif 1 : Disposer d'une gouvernance définie relative à la transition écologique

Objectif 2 : Intégrer la transition écologique dans les pratiques d'achats et de commande publique

Objectif 3 : Développer des pratiques vertueuses sur les déchets, le recyclage et le réemploi

AXE 2 – Contribuer à rendre le patrimoine bâti plus sobre et encourager un mix énergétique faiblement émetteur de gaz à effet de serre

Objectif 1 : Réduire l'empreinte écologique du patrimoine de la collectivité

Objectif 2 : Encourager la rénovation de l'habitat

Objectif 3 : Encourager une production d'énergies renouvelables répartie sur le territoire

AXE 3 – Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

Objectif 1 : Inciter aux mobilités douces

Objectif 2 : Encourager et soutenir le développement de solutions de mobilité durable

AXE 4 – Préserver et valoriser nos écosystèmes

Objectif 1 : Préserver la biodiversité

Objectif 2 : Mieux connaître la ressource en eau et la préserver

Objectif 3 : Poursuivre l'intégration du volet écologique dans l'aménagement du territoire

AXE 5 – Adapter le territoire aux effets du changement climatique en le rendant plus résilient

Objectif 1 : Mieux connaître et faire connaître les phénomènes de changement climatique et leurs conséquences

Objectif 2 : Mieux se nourrir, élaboration d'un plan alimentaire territorial

Objectif 3 : Mieux connaître et faire connaître les acteurs du territoire favorisant une économie circulaire et les soutenir

De cette stratégie découle un plan d'actions.

Les prochaines étapes :

Dès l'arrêt du projet de PCAET, celui-ci sera transmis pour avis :

- à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MARE)
- au Préfet de Région et au Président du Conseil régional de Normandie

Par la suite, une consultation du public par voie électronique d'une durée de 30 jours sera organisée conformément à l'article L.123-9 du Code de l'environnement. De plus, une version papier sera mise à disposition au siège de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

A l'issue de ces consultations, le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte des différents avis, sera soumis à l'approbation définitive du Conseil communautaire.

Enfin, le PCAET sera mis à la disposition du public.

- Vu le Code de l'environnement ;
- Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 ;
- Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Vu la délibération n° 2017-09-28-158 du conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 relatif au lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Vu la délibération n° 2018-02-22-016 du conseil communautaire en date du 22 février 2018 portant engagement de la demande d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Considérant le dossier de Plan Climat Air Energie Territorial comportant le diagnostic, la stratégie, le plans d'actions et l'évaluation environnementale stratégique ;

Après cet exposé, le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial des Pays de L'Aigle tel qu'annexé à la présente délibération
- **CHARGE** le Président de transmettre le projet de Plan Climat Air Energie Territorial arrêté aux personnes publiques associées
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-066**

Subvention à l'association Subaquatique Club du Pays de L'Aigle

Monsieur BEAUFILS, Vice-président délégué aux Sports, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 4 000 € de l'association Subaquatique Club du Pays de L'Aigle pour l'année 2026.

Cette association a pour objet de développer et favoriser par tous les moyens la connaissance du monde subaquatique, ainsi que la pratique de tous les sports et activités subaquatiques, notamment la pêche sous-marine, la plongée en scaphandre et la nage avec accessoires.

Pour mémoire, l'association Subaquatique Club du Pays de L'Aigle a perçu 2 000 € pour l'année 2025.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 2 000 € à l'association Subaquatique Club du Pays de L'Aigle pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2026-02-12-067**

Subvention à l'association Club de Natation du Pays de L'Aigle

Monsieur BEAUFILS, Vice-président délégué aux Sports, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 3 000 € de l'association Club de Natation du Pays de L'Aigle pour l'année 2026.

Cette association a pour objet de proposer à ses membres, enfants et adultes, un perfectionnement à la pratique de la natation et l'accès aux compétitions.

Pour mémoire, l'association Club de Natation du Pays de L'Aigle a perçu 2 000 € pour l'année 2025.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention de 2 000 € à l'association Club de Natation du Pays de L'Aigle pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2026-02-12-068**

Subvention à l'association Comité d'Organisation du Tour de l'Orne

Monsieur BEAUFILS, Vice-président délégué aux Sports, informe les membres du Conseil avoir reçu une demande de subvention de 2 250 € de l'association Comité d'Organisation du Tour de l'Orne pour l'année 2026.

Cette association a pour objet d'organiser tous les ans la compétition cycliste du même nom. Elle sollicite cette année un soutien financier exceptionnel de notre collectivité, car la 5^e édition de l'épreuve féminine passera par le territoire communautaire les 11 et 12 avril 2026.

- Vu l'article L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'instruction du dossier de demande de subvention ;
- Considérant l'avis favorable des Vice-présidents ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** une subvention exceptionnelle de 2 250 € à l'association Comité d'Organisation du Tour de l'Orne pour l'année 2026
- **DIT** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2026.

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

VOTE : UNANIMITÉ

Fabrice Gloria : On peut noter que les communes de L'Aigle, Saint-Sulpice-sur-Risle et Moulins-la-Marche, participent à la même hauteur.

QUESTIONS DIVERSES

Philippe Croteau : La voirie se dégrade de manière encore plus marquée à la suite des intempéries. Je m'interroge sur le fait que la CdC ne dispose pas d'une bouille pour faire de la réparation par émulsion sur les zones qui se faïencent. Les réparations par enrobé à froid ne servent à rien.

Guy Martel : Nous avons une bouille mais uniquement pour la réparation des bandes de roulement, pas pour le tapis en plein. Pour cela, on fait appel à des entreprises. On ne dispose que de cinq personnes dans le service.

Isabelle Clouché : Est-ce que la mosaïque située dans l'école de la Ribambelle pourrait être conservée ?

Jean Sellier : Nous transmettrons au maître d'œuvre.

Mireille Noguet : Je ne me présenterai pas aux prochaines élections municipales. En tant qu'élue à la CdC, j'ai toujours considéré qu'il était important d'être présente aux réunions, auxquelles j'ai été ravie de participer.

Jean Sellier : Pour cette dernière séance ensemble, je voudrais vous remercier tous pour avoir su faire avancer les projets que nous avons menés, votés de manière transversale. Je veux remercier également les maires qui vont quitter le Conseil. Je souhaite aussi saluer le travail de tous les vice-présidents et remercier particulièrement Michel Le Glaunec pour tout le travail qu'il a réalisé, c'est un vice-président qui a beaucoup compté.

Séance levée à 23h34

La Secrétaire de séance,
Paule KLYMKO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Paule KLYMKO', written over a circular stamp.

Le Président,
Jean SELLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean SELLIER', written over a circular stamp.